



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des licences professionnelles
de l'Université de Provence - Aix-
Marseille 1





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des licences professionnelles de l'Université de Provence - Aix- Marseille 1



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des formations et des diplômes

Rapport sur l'offre de formation

« licence professionnelle »

Université de Provence – Aix-Marseille 1,

Université de la Méditerranée – Aix-Marseille 2,

Université Paul Cézanne – Aix-Marseille 3



Vague B – 2012-2015

Campagne d'évaluation 2010/11

La proposition d'offre de formation en licences professionnelles d'Aix-Marseille Université (AMU), pour le futur contrat quinquennal, est le résultat du rapprochement de trois offres de formations pluridisciplinaires issues des trois universités : l'Université de Provence (AM1), l'Université de la Méditerranée (AM2) et l'Université Paul Cézanne (AM3). Ce regroupement offre un ensemble de formations recouvrant la totalité des domaines universitaires, sans véritables chevauchements pour les licences professionnelles.

Il faut également souligner que cet ensemble universitaire se développe sur un grand nombre de sites à Aix et Marseille, mais aussi dans des délocalisations plus éloignées.

Le tableau suivant illustre la répartition des formations par secteur professionnel pour les trois universités fondatrices (dossiers en renouvellement et en création) : 84 spécialités pour 31 dénominations nationales, certains secteurs professionnels sont donc faiblement présents, voire absents. 13 spécialités sur 84 présentées sont en création.

	SP1	SP2	SP3	SP4	SP5	SP6	SP7	SP8	Total
AM1	2	2	0	0	3	5	4	2	18
AM2	0	6	0	1	12	7	1	4	31
AM3	0	10	0	4	10	4	5	2	35
AMU	2	18	0	5	25	16	10	8	84

D'après les éléments fournis, qui malheureusement ne sont pas toujours complets et peu harmonisés, les formations en licence professionnelle représentent environ 9 % de l'ensemble des diplômes obtenus dans le périmètre d'Aix-Marseille Université et 18 % des diplômes de niveau licence.

Lors de la phase de rapprochement, les trois universités ont mis à profit cette période pour rationaliser l'offre générale de formation. Si cette démarche apparaît clairement pour les formations générales, elle est beaucoup moins visible pour les licences professionnelles. Dans le présent rapport, seules les licences en renouvellement, ouvertes avant 2008, ont été évaluées (soit 58/84) ; il en ressort principalement qu'il y a peu de recouvrement dans les offres.

Comme dans la plupart des universités, ce sont les IUT qui sont principalement porteurs des licences professionnelles.

Enfin, si quelques spécialités proposent la formation par apprentissage, il conviendrait d'amplifier cette politique.

Bilan des évaluations des spécialités :

	A+	A	B	C	Total
AM1	0	4	4	3	11
AM2	2	7	13	1	23
AM3	1	10	12	1	24
AMU	3	21	29	5	58

Conformément au cahier des charges défini avec la DGESIP, l'évaluation a porté sur les seuls dossiers de licences ouvertes à la rentrée 2007 et antérieures, soit 58 dossiers.

1 • Projet pédagogique

- Appréciation :

L'offre de formation licence professionnelle d'Aix-Marseille Université est riche et variée, et s'appuie en grande partie sur des équipes pédagogiques d'IUT. Le pilotage pédagogique par l'université n'est actuellement guère effectif. Dans son document de stratégie générale en matière de formation, l'AMU s'engage à mettre en œuvre un ensemble de procédures pour améliorer ce point.

Les licences professionnelles proposées sont majoritairement construites pour répondre aux besoins des entreprises et aux attentes des professionnels. Globalement, les maquettes pédagogiques sont en adéquation avec les objectifs d'insertion professionnelle.

Certaines spécialités ont développé de manière intéressante une politique en matière de certification ISO 9001 ; la généralisation de cette démarche à l'ensemble des licences professionnelles semble une piste intéressante.

Les dispositifs pédagogiques, permettant la diversité nécessaire et souhaitée des étudiants entrants, n'apparaissent pas dans la majorité des maquettes. On notera, de manière générale, un taux d'attractivité très faible pour les étudiants issus de L2.

Enfin, la place importante donnée aux formations par alternance reste encore à conforter.

- Points forts :

- Une offre riche et variée.
- L'existence de certaines formations innovantes et attractives.
- La présence de la formation par alternance.

- Points faibles :

- Quelques dossiers de renouvellement très lacunaires.
- L'absence d'un projet d'établissement visible.
- L'enseignement des langues étrangères est peu évoqué.

2 • Insertion professionnelle

- Appréciation :

L'insertion professionnelle semble correcte pour la grande majorité des étudiants, bien que pour certaines spécialités, elle apparaisse comme inférieure ou proche de 50 %. Il faut souligner que les procédures d'évaluation de l'insertion sont variables, et que cela se traduit par des données qui restent imprécises et incomplètes. En effet, il manque souvent les dates d'enquête, les taux de répondants ; il est donc parfois difficile de porter un jugement sur la qualité de l'insertion. Une mutualisation des procédures semble nécessaire. On peut aussi noter qu'il existe une relation entre la présence d'un conseil de perfectionnement au sein de la spécialité et la bonne insertion professionnelle. Lorsque ce conseil fait défaut, le nombre de poursuite d'études est beaucoup plus élevé. On constate que ces dernières années, le taux d'insertion professionnelle a baissé ; une analyse de cette situation aurait été appréciée pour en déduire des pistes d'amélioration.

- Points forts :

- La bonne insertion professionnelle pour la plupart des spécialités.
- La bonne prise en compte des besoins locaux.

- Points faibles :

- Pas ou peu d'analyse des enquêtes nationales d'insertion professionnelle.
- Le taux de poursuite d'études élevé pour certaines licences.

3 • Implication des milieux professionnels

- Appréciation :

La plupart des licences professionnelles de l'université voient intervenir un nombre significatif de professionnels, même si certaines ont un taux de participation plus restreint. Par ailleurs, les partenariats avec les entreprises et organisations professionnelles sont globalement peu formalisés.

La participation active des professionnels à l'enseignement est conforme au cahier des charges des licences professionnelles, et majoritairement dans le cœur du métier. Par contre, le rôle des professionnels dans l'évaluation des étudiants est peu mis en avant dans les dossiers.

La mise en place de conseils de perfectionnement est un atout majeur en matière de participation des professionnels à l'adaptation de la formation à son environnement. De plus, ces conseils de perfectionnement devraient être des acteurs incontournables dans la démarche d'autoévaluation et dans la construction des dossiers de demande de renouvellement de diplôme.

- Point fort :

- De nombreuses licences ont des partenariats forts avec les milieux professionnels.

- Points faibles :

- Peu de données objectives pour évaluer la participation des professionnels à l'évaluation de la formation.
- De nombreuses formations sont dépourvues de conseils de perfectionnement actifs, voire de comité de pilotage.

4 • Pilotage des licences

- Appréciation :

Dans son document de stratégie générale en matière de formation, Aix-Marseille Université exprime le vœu d'organiser l'offre de formation professionnelle selon certains axes. Cependant, cette ligne directrice est peu visible sur l'ensemble des spécialités.

Cette remarque se traduit par le fait que le pilotage des licences professionnelles par l'établissement n'est pas véritablement mesurable. L'ensemble de l'offre est délocalisé sur plusieurs sites et il semble que les propositions de création ou de renouvellement émanent principalement des départements d'IUT ou d'autres composantes. Si les liens tissés entre les IUT et les milieux professionnels et leur expérience dans le domaine de la formation professionnelle ont souvent donné de très bons résultats, l'offre de formation qui résulte de cette autonomie est souvent touffue et pas toujours bien étayée par une analyse objective des besoins régionaux. La formalisation des partenariats et une intervention plus forte de l'établissement dans la recherche de nouveaux partenaires permettraient de lutter contre un risque d'émiettement et d'optimiser les moyens en les mutualisant.

Certaines spécialités sont délocalisées dans des pays étrangers. Il est très regrettable que dans les dossiers de demande de renouvellement n'apparaisse aucune information sur le fonctionnement de ces licences sur ces sites à l'étranger, d'autant que les effectifs impliqués sont parfois importants.

A la lecture des dossiers, il apparaît qu'une politique d'autoévaluation a été mise en place, mais elle semble rarement utilisée pour une démarche d'amélioration. Ces autoévaluations ont manifestement été réalisées, pour la plupart des spécialités, par les responsables de formations. Si certaines apportent des éléments de diagnostic objectifs et très pertinents, un bon nombre d'entre elles manifestent une certaine surévaluation. Il faut souligner aussi que la procédure par fiches « AFOM » (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) n'a pas été utilisée par l'Université de Provence.

Il serait donc utile de faire piloter ces analyses par un audit situé au niveau de l'établissement, d'où l'importance de disposer de conseils de perfectionnement efficaces, capables de produire l'information nécessaire à un pilotage global de l'offre. La démarche qualité est encore à améliorer, mais on se doit de souligner la mise en œuvre de certifications ISO par l'IUT de Marseille et la volonté de généraliser cette démarche. De plus, un comité de validation au niveau de l'université aurait permis de pallier des imperfections qui, même purement formelles, nuisent à l'évaluation.

Un cahier des charges concernant les périmètres et les fonctions du conseil de perfectionnement serait utile.

- Points forts :
 - La mise en place des fiches « AFOM » pour l'autoévaluation.
 - La certification ISO 9001 pour certaines spécialités.
- Points faibles :
 - L'implication et le pilotage imprécis de l'université au regard de toutes les entités.
 - Le manque d'affirmation du rôle des conseils de perfectionnement.
 - L'absence d'analyse de moyens.
 - La culture de l'autoévaluation à parfaire et à poursuivre.
 - Des partenariats pas assez formalisés.

5 • Recommandations

Il est capital de promouvoir, au niveau de l'établissement, une politique volontariste d'autoévaluation et de démarche qualité dans une finalité d'amélioration continue à partager par toutes les formations de l'université.

Il y aurait nécessité à développer une culture de partenariats correctement finalisés au niveau de l'université.

Il serait utile d'afficher une politique d'intégration des licences professionnelles comme troisième année de licence. Des échanges de pratiques de réseaux et d'expériences entre enseignants de licence et enseignants de licence professionnelle seraient à promouvoir. L'expérience acquise à travers les contacts avec les professionnels, les projets tutorés en relation avec les stages, le développement de la formation en alternance des licences professionnelles serait intéressante pour des porteurs d'autres diplômes, d'autant plus qu'une volonté de formation par alternance est affichée pour les licences et les masters dans la rubrique « Stratégie en matière de formation 2012-2017 ».

Une réflexion pourrait être menée au niveau de l'établissement Aix-Marseille Université pour harmoniser l'offre de formation licence professionnelle et créer des licences professionnelles dans de nouveaux secteurs émergents : aide à la personne, personnes dépendantes, nouveaux métiers intermédiaires dans le secteur santé...

L'offre riche et variée de licences professionnelles délivrées par Aix-Marseille Université est certainement un facteur d'attractivité. Néanmoins, il serait judicieux de développer un indicateur pour l'analyse des entrants et un autre pour l'analyse des candidatures venant de l'extérieur de l'établissement (hors BTS partenaires) pour valoriser cette offre de diplômes professionnels.

Il faut veiller à mieux piloter les formations délocalisées à l'étranger et en particulier, s'attacher à suivre ces délocalisations avec le même soin que celles situées en France.

Il conviendrait de généraliser la création de conseils de perfectionnement avec une participation équilibrée de professionnels. Ces conseils de perfectionnement devraient mener des réflexions stratégiques sur les évolutions nécessaires des formations au vu de l'environnement économique et du suivi des jeunes diplômés, dans le but d'acquiescer une culture du retour d'expérience en mettant en place une stratégie de suivi des jeunes diplômés et une exploitation adéquate des données.

Le renforcement du dispositif de suivi de l'insertion professionnelle est essentiel, une licence professionnelle se justifiant largement par la qualité des débouchés qu'elle induit.

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002530

Dénomination nationale : Biotechnologies

Spécialité : Microbiologie dans les Industries agro-alimentaires

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2000, cette licence co-habilitée entre les trois universités d'Aix-Marseille se déroule dans les locaux de l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Luminy (ESIL, Aix-Marseille 2). Le porteur principal est l'UFR « Sciences de la vie, de la Terre et de l'environnement » (SVTE, Aix-Marseille 1) et associe la Faculté des sciences et techniques (FST, Aix-Marseille 3). Des responsabilités pédagogiques et administratives sont partagées entre les trois composantes de ces universités. Fortement ancrée dans les réalités économiques régionales, elle est liée par convention avec le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) Industrie agro-alimentaires, Avignon. L'objectif est de former des techniciens dans les domaines de la sécurité et la qualité des aliments, de la maîtrise des processus biologiques et des risques alimentaires. Les métiers visés sont contrôleur qualité (responsable HACCP -Hazard Analysis Critical Control Point : Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise-, traçabilité, analyses et contrôle) et assistant R&D (animateur HACCP, maîtrise technologique produits et procédés). Bien que l'attractivité de cette formation apparaisse comme limitée, les origines des étudiants sont assez diversifiées (une moitié de titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS), un quart d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) et un quart d'une licence de biologie. La formation, qui admet un contingent appréciable d'étudiants étrangers, a connu une brutale baisse de son effectif suite aux actuelles restrictions d'admission. Si la formation a accueilli un contingent conséquent de stagiaires de formation continue ce flux semble désormais tari, alors que l'organisation des enseignements a été faite pour faciliter leur intégration. Elle n'est pas ouverte aujourd'hui en alternance.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	17
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2 (et L3)	20 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	90 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	30 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	60-80 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Ce diplôme, conçu en lien avec la Fédération régionale des industries agro-alimentaires, répond à un besoin régional et bénéficie d'une très bonne insertion dans les réalités économiques régionales. Le partenariat avec le CRITT Industries agro-alimentaires dont elle est membre associé s'avère particulièrement efficace. La synergie avec les milieux professionnels se retrouve aux divers niveaux de la formation : participation aux enseignements, au recrutement, à l'évaluation et au pilotage à travers le conseil de perfectionnement.

Les enquêtes réalisées localement et la liste des emplois occupés donnent une image positive du niveau de l'insertion professionnelle. Cette dernière, réalisée le plus souvent avant trois mois, montre une bonne adéquation entre la réalité des emplois occupés et les métiers visés par ce diplôme. La situation s'est dégradée depuis deux années, en relation avec la crise économique, le taux de poursuite d'études a fortement augmenté vers des masters locaux.

Il convient de souligner la conjugaison d'une faible attractivité de la formation et d'une diversité dans le recrutement, en particulier des étudiants issus de la licence de biologie. La mise en place d'unités d'enseignement facilitant le passage en licence professionnelle et la contribution des enseignants-chercheurs dans la formation facilite cette porosité entre licences, tout en attestant le caractère universitaire et le niveau II de qualification de cette spécialité.

Les publics de formation continue sont insuffisamment présents, ce qui est regrettable. Le dossier souligne bien que cette spécialité a pour but, entre-autres, de permettre une acquisition et une validation de compétences pour des personnes travaillant dans le domaine. Or, les effectifs de stagiaires de la formation continue ou passés par la VAE ont toujours été faibles et même inexistants depuis deux ans. On regrettera l'absence d'analyse dans le dossier et que la possibilité d'une ouverture à l'alternance *via* l'IFRIA soit tout juste évoquée.

- Points forts :
 - L'adéquation avec les besoins régionaux.
 - La synergie avec les milieux professionnels.
 - Une formation qui combine les exigences de la professionnalisation et le caractère universitaire d'une licence.

- Points faibles :
 - Une attractivité décevante et trop peu analysée.
 - Une augmentation des poursuites d'études inquiétante.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'augmenter la durée du projet tuteuré afin de se conformer à la réglementation. Le conseil de perfectionnement devrait s'intéresser à la question de l'attractivité. Le dossier soulignant, à juste titre, l'importance du public de formation continue existant dans ce domaine économique, il serait bon d'avoir une politique volontariste en matière de VAP-VAE et donc de mieux utiliser la modularité de la formation pour attirer des stagiaires.

L'ouverture envisagée de la formation en alternance sous l'égide de l'IFRIA (Organisme fédérant la formation par apprentissage dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire) devrait être envisagée sans attendre nécessairement le début du prochain contrat quinquennal.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002535

Dénomination nationale : Gestion de la production industrielle

Spécialité : Métrologie, instrumentation et commande de procédés pour l'industrie (MICPI)

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2000, cette licence est portée par l'UFR « Sciences de la matière », filière : instrumentation. Elle se déroule sur le campus Saint-Jérôme à Marseille. Elle est liée par de très nombreuses conventions avec le monde professionnel : - Convention FORMASUP - CFA Epure Méditerranée /Université de Provence - Convention cadre avec le Conseil régional PACA pour l'accueil de demandeurs d'emploi, avec le FONGECIF PACA et des entreprises pour la formation continue et la VAE, partenariat avec les organisations et branches professionnelles régionales (UPR, UIMM, UIC, et UFIP). Elle est par ailleurs liée, depuis 2009, par convention avec le lycée Saint-Vincent de Paul. Enfin et pour le prochain contrat quinquennal, un nouveau partenariat est en cours de formalisation avec l'INSTN (Institut national des sciences et techniques nucléaires) pour le nouveau parcours nucléaire.

Les métiers visés sont ceux de : responsable (adjoint) d'activités métrologiques, technicien mesures, régulation ou maintenance, responsable d'activités instrumentation/automatismes, chargé d'études instrumentation au sein de sociétés de conception, technicien études et conception en instrumentation/automatismes pour l'industrie nucléaire. L'accès au diplôme peut se faire suivant les quatre voies de la formation initiale, de la formation continue, de l'apprentissage et de la validation des acquis de l'expérience (VAE). La licence professionnelle possède un effectif moyen annuel d'une quarantaine d'apprenants dont une quinzaine d'apprentis.

Sur le plan du rythme pédagogique, elle comporte une section dite académique (formation puis stage de fin d'année) et une section en alternance (15 jours université/15 jours entreprise) pour les publics en apprentissage ou formation continue. Cette licence professionnelle est certifiée Qualité ISO 9001 pour la « conception et réalisation de prestations de formations initiales, continues, par apprentissage et par validation des acquis de l'expérience ». Deux principales certifications sont accessibles aux étudiants durant leur cursus : l'Habilitation électrique H0B0 pour laquelle une préparation est effectuée par un organisme agréé et donne lieu à un certificat si l'étudiant est présent et valide un test de connaissances, la Certification linguistique de l'enseignement supérieur (CLES) de niveau 1 correspondant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cette formation, de plus en plus attractive (4 candidats pour une place), recrute de manière très dominante des titulaires de Brevets de technicien supérieur et de Diplômes universitaires de technologie.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	40
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	< 5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	50-60 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	35 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 2 ans)	50-75/45



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence présente un bilan très favorable, voire excellent, mais révèle aussi deux points faibles dont l'un peut soulever quelques inquiétudes pour l'avenir de cette très bonne formation. Au positif, il y a le haut niveau de professionnalisation de la formation qui se manifeste à tous les égards. La synergie avec les milieux professionnels est présente depuis les origines du diplôme. Les partenariats sont nombreux, de qualité et sont systématiquement formalisés et se retrouvent au niveau de l'enseignement. Les professionnels sont présents dans toute l'organisation pédagogique, dans la mise en place de l'apprentissage, de la formation tout au long de la vie et dans le pilotage de la formation.

Le Conseil de perfectionnement est particulièrement étoffé et assume pleinement son rôle. Celui-ci est bien séparé de celui d'une équipe nombreuse et dont le champ de compétences couvre parfaitement les besoins de formation. La certification ISO 9001 valide ce professionnalisme. Le Conseil de perfectionnement et l'équipe pédagogique ont su non seulement mettre rapidement en œuvre les recommandations données en 2008 lors du précédent renouvellement, se projeter vers l'avenir afin de tenir compte à la fois d'une attractivité croissante de la formation (doublement du nombre de candidats en quatre ans) et des besoins des industriels, avec la mise en place d'un nouveau parcours dans le domaine du nucléaire.

L'organisation pédagogique est très rigoureuse et satisfait bien aux besoins des différents publics accueillis, formation initiale et continue, formation en présentiel « classique » et formation en alternance. L'évaluation des enseignements est systématique et rigoureuse, celle de la formation est bien structurée et tous les acteurs sont mobilisés pour réaliser une véritable autoévaluation de cette licence. Il en ressort cependant deux problèmes :

- l'un, qui n'est pas nouveau, porte sur un recrutement trop dominé par les titulaires de BTS. Depuis 2008, l'ensemble des acteurs s'est mobilisé sur cette action. Des parcours ont ainsi été mis en place dans les licences pouvant alimenter cette formation professionnelle. La présence de cette formation dans une UFR facilite la porosité entre formations générales et classiques. Un gros effort a été fait aussi en direction des IUT de l'académie. Si cette seconde opération semble avoir permis de stabiliser la situation, les résultats de la première ne sont guère perceptibles.
- l'autre concerne la poursuite d'études. Intégrée à une filière « Instrumentation » qui comprend un master très attractif, cette formation a toujours alimenté un flux, inégal mais soutenu, de poursuite d'études, pour une bonne partie en interne. Des actions, courageuses, ont été mises en œuvre depuis plusieurs années et semblaient avoir connu un certain succès, mais la dégradation du marché de l'emploi contrecarre cette évolution. En effet, les données statistiques fournies montrent une nette dégradation des embauches ces dernières années. Cela pourrait s'avérer problématique, surtout si, comme prévu, il est décidé d'augmenter un peu les effectifs de cette licence. Même si on peut compter sur la vigilance du comité de perfectionnement pour adapter au mieux les effectifs à la demande sociale, une analyse plus poussée des données de l'emploi du secteur serait utile. Le dossier fourni est très complet, la fiche d'auto-évaluation est efficace et il semble qu'elle ait été utilisée par le rédacteur du dossier.

- Points forts :

- La forte attractivité de la formation.
- Le très bon pilotage validé par la certification ISO 9001.
- L'excellente démarche de professionnalisation, dont l'ouverture à l'alternance.
- Des partenariats importants et formalisés.
- La prise en compte satisfaisante des recommandations antérieures.

- Points faibles :

- Le recrutement demeure encore peu diversifié.
- L'insertion professionnelle est fragilisée et impose vigilance surtout en cas d'augmentation des effectifs.
- Le maintien de la tendance aux poursuites d'études.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement



Il conviendrait d'être très attentif à l'évolution de l'insertion des étudiants dans les années à venir, compte tenu de la hausse prévue des effectifs, corrélative d'une attractivité croissante. Malgré des résultats encore décevants il serait bon de garder le cap en ce qui concerne la politique de diversification au niveau du recrutement et de lutte contre les poursuites d'études.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002577

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Tourisme durable

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par l'IUT de Provence sur son site de Digne-les-Bains. Son objectif est de former des professionnels maîtrisant les enjeux d'un développement touristique durable pour une entreprise ou un territoire, en prenant en compte le respect de l'environnement, l'économie et le bien-être des populations locales. La formation porte essentiellement sur trois domaines : la création et la gestion d'offres touristiques, la prise en compte du tourisme durable dans les projets de développement des territoires et l'organisation d'activités touristiques. Les métiers visés sont essentiellement autour des hébergements ou des activités, des collectivités territoriales en charge des dossiers et des organismes institutionnels du tourisme : animateurs, agents de développements, hébergeurs, chargés d'études, exploitants d'activités... Un partenariat l'unit, *via* une convention, avec l'Agence de développement touristique des Alpes de Haute Provence.

Cette formation présente une bonne attractivité (6 candidats pour une place) et le recrutement dépasse très largement la région. Elle attire préférentiellement des titulaires de brevets de technicien supérieur et de diplômes universitaires de technologie. Elle n'est pas ouverte en alternance mais l'enseignement modulaire permet d'accueillir des stagiaires de formation continue. Depuis la rentrée 2009/2010, cette formation est proposée au Maroc pour un public exclusivement de formation continue (un second groupe est prévu pour l'avenir). Comme toutes les formations touchant au tourisme, la maîtrise des langues est une compétence fondamentale. L'anglais étant obligatoire, il est proposé aux étudiants de valider le CLES 1 ou 2 pendant la licence, possibilité ouverte aussi pour une seconde langue vivante. La mobilité internationale au niveau du stage est souhaitée.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	30 puis 45
Taux de réussite	90 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2 (+L3)	10 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	80 >>>50
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	57 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	63-61

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La présence de cette formation dans un département, qui a vu naître la Cité de la culture et du développement durable et qui est par ailleurs un département fortement marqué par le développement des activités touristiques, est parfaitement cohérente. Les acteurs du département, élus et décideurs économiques, mais aussi les habitants et les usagers du tourisme sont particulièrement sensibilisés à cette dimension.

L'équipe qui pilote cette licence a su nouer de solides relations avec son environnement économique et social, ce que manifestent les conventions avec l'Agence de développement touristique des Alpes de Haute Provence et le Conseil général et aussi celles en cours de finalisation avec la CCTD et le Parc national du Mercantour. Un des points forts de cette spécialité est la qualité et l'intensité des relations avec les milieux professionnels, ce qui se manifeste par une forte participation de ces derniers, non seulement aux enseignements mais aussi à l'animation pédagogique et à la réflexion sur les contenus et l'évolution de la formation. On regrettera d'autant plus l'absence d'un conseil de perfectionnement dont la présence serait particulièrement utile à la veille du nouveau contrat quinquennal.

Bien ancrée dans le milieu régional, solidement étayée par le monde professionnel, cette spécialité jouit d'une bonne attractivité avec une aire de recrutement nationale (les départements ultra-marins sont représentés), voire internationale. L'ouverture de la formation à Marrakech en 2009/2010 élargit encore ce recrutement et peut générer des échanges profitables aux étudiants du site de Digne-les-Bains. Le recours à la seule sélection sur dossier est regrettable. On aimerait aussi avoir des informations sur les modalités propres au site marocain.

Le recrutement est dominé par les titulaires de BTS « Tourisme », mais un certain rééquilibrage en direction des titulaires de DUT est perceptible, la part des étudiants venus de licence générale restant faible. Le dossier insiste fortement sur la place du public de formation continue mais les données sont trop imprécises pour en juger, y compris en ce qui concerne la VAE). Ce manque de précision est d'ailleurs assez constant dans l'ensemble du dossier et rend difficile une évaluation complète de la formation.

Cela est particulièrement gênant pour ce qui concerne l'insertion professionnelle des diplômés (ou leur poursuite d'études). En effet, si l'on dispose d'une analyse très fine du devenir de la promotion 2006, les données plus récentes sont nettement moins détaillées. Au-delà des chiffres, qui ne diffèrent guère de ceux de nombreuses autres formations de ce secteur économique, c'est plus le profil des emplois occupés qui inquiète. Malgré une thématique adaptée, un réseau professionnel mobilisé, des partenariats existants et une équipe pédagogique dévouée à sa mission, trop peu de diplômés occupent des emplois dans le secteur touristique et correspondant à leur niveau de qualification. Une analyse plus fine de la situation est absolument nécessaire, ce dont le groupe de pilotage de la licence est convaincu et les contacts pris avec la Direction du tourisme le montre.

Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que le dossier fait mention de la création d'une nouvelle licence professionnelle « Développement durable des territoires ruraux » (issue de la refonte d'une option non ouverte de l'actuelle licence), appuyée sur un partenariat avec un lycée agricole et un centre de formation par l'apprentissage. Ne faudrait-il pas envisager, à terme, une reconstruction de l'offre afin de mieux identifier dans l'actuelle licence les compétences « tourisme durable » transposables et dans quels types de métiers, fonctions et entreprises et ceci afin d'élargir le champ d'insertion des diplômés. L'ouverture d'un second site au Maroc devrait aussi faire l'objet d'une réflexion plus poussée et on aurait aimé avoir un minimum d'informations sur l'actuelle délocalisation à Marrakech sur laquelle nous n'avons aucune possibilité de donner une évaluation, ce qui n'est pas acceptable. *A minima*, isoler les données propres à ce site aurait été nécessaire car mêler les données des deux sites rend très difficile la lecture et l'interprétation des données depuis 2009. L'auto-évaluation est de qualité et l'équipe pédagogique a su s'en saisir.

- Points forts :
 - Le souci de professionnalisation (prise en compte de la révolution apportée par l'e-tourisme et les réseaux sociaux).
 - Les bons partenariats professionnels et l'immersion dans le territoire.
 - La bonne attractivité et l'absence de localisme.
 - La disponibilité de l'équipe pédagogique et son souci de faire évoluer la formation au service des étudiants.
- Points faibles :
 - Le manque de données précises et d'analyse sur de nombreux points importants.
 - Le manque d'adéquation entre les emplois occupés et la formation.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.
 - Le manque d'informations précises sur les modalités d'organisation et les contenus pédagogiques de la formation délocalisée au Maroc.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C



Recommandations pour l'établissement



Il conviendrait de mettre en place un conseil de perfectionnement et de veiller à ce que le projet tuteuré représente bien un quart de la formation. La réflexion sur les actuels résultats de la formation et termes d'insertion et sur son futur positionnement dans l'offre de formation devrait être une priorité et une urgence. Il en est de même pour la politique de délocalisation à l'étranger qui exigerait une présentation plus développée et argumentée.

Il est impératif d'argumenter sur la pertinence d'une délocalisation de la formation au Maroc en termes de cohérence avec l'offre existante, de flux étudiants, de respect des contenus de formation et des modalités de contrôle des connaissances.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002581

Dénomination nationale : Activités et techniques de communication

Spécialité : Création multimédia pour le web

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2005 cette licence est portée par l'IUT de Provence sur le site d'Arles. Son objectif est de former des professionnels dans les domaines de la création de sites web multimédia, tant sur le plan de la communication que sur le plan artistique et technique grâce à une maîtrise des outils d'administration et de gestion des sites et des outils de production multimédia et audiovisuel. Les métiers visés sont ceux de chef de projet, webmestre, designer de sites web, intégrateur web, développeur d'application web dynamique et web TV. Cette spécialité est jumelée avec la formation Conception et administration de site web (ouverte en 2008) dont elle partage 60 % des enseignements. Cette formation jouit d'une très bonne attractivité (sept dossiers déposés pour une place) avec une certaine diversité de recrutement même si les titulaires de diplômes universitaires de technologie ou de brevets de techniciens supérieurs sont largement dominants. Bien qu'accueillant un bon contingent de stagiaires de formation continue, la formation n'est pas ouverte en alternance.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	22
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	10 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	80 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	55 %
Pourcentage de diplômés en emploi (1 an et 2,5 ans)	80-80 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

Le bilan proposé est celui d'une formation solide et efficace et conforme au cahier des charges de ce type de diplôme. L'attractivité de la formation est bonne et assure une certaine diversité du recrutement (supérieure à celle que pourrait induire certaines affirmations du dossier plaçant cette formation comme une suite du DUT « SRC »). Si la part des licences générales reste encore trop faible, la catégorie « autres » est largement présente (en partie liée à la formation continue). On constate une érosion rapide des inscriptions en provenance d'un diplôme universitaire de technologie au profit des Brevets de technicien supérieur. On regrettera que la sélection ne se fasse que sur dossiers, triés par un jury associant les professionnels. Les conventions signées avec les organismes prenant en charge la formation continue et la VAP permettent un accueil de bonne qualité de ce type de public.

Pour ce qui concerne les partenariats professionnels, si la plupart ne sont pas ou pas encore formalisés, leur diversité et leur qualité sont bonnes. La Chambre de commerce et d'industrie locale est un partenaire incontournable et fortement investi dans les divers aspects de la formation. L'équipe de formation est déséquilibrée avec une part très insuffisante d'enseignements pris en charge par des enseignants-chercheurs. La part des professionnels est cohérente par rapport aux besoins de professionnalisation. Il est souligné la difficulté à maintenir *via* un renouvellement régulier le potentiel d'intervenants professionnels.

La politique des stages est efficace et les projets tuteurés bien valorisés. Cette volonté de professionnalisation se retrouve dans une prise en compte de la formation en langue vivante, les étudiants étant intensivement préparés à la certification CLES 1 ou 2 ou bénéficiant d'une version adaptée du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les contenus de formation sont bien adaptés aux objectifs, même si la dimension technologique est peut-être un peu trop marquée, surtout en début d'année, au risque de dissuader certains étudiants venus des filières artistiques ou culturelles. Dans la mesure où il existe une licence jumelle dont la dimension technique est encore plus forte, il pourrait être opportun de mieux différencier les approches. Un des rares points faibles du dossier est l'absence d'informations précises sur le fonctionnement de ce binôme de licences dont 60 % des enseignements sont partagés ainsi que le pilotage. L'insertion des diplômés est satisfaisante en quantité et plus encore en qualité. Le dossier fourni est à l'image de cette formation : solide et bien construit. On peut simplement regretter un certain manque de réflexion prospective mais, comme il est souligné par les responsables, il leur est difficile d'envisager des évolutions de fond (comme la mise en œuvre de l'alternance), l'ouverture de la seconde licence en 2008 ayant consommé toutes les forces humaines disponibles. La fiche d'autoévaluation est incomplète sans un réel bilan final.

- Points forts :
 - Une bonne organisation pédagogique.
 - Une insertion professionnelle très satisfaisante.
 - Des liens solides avec le milieu professionnel.

- Points faibles :
 - Une équipe pédagogique déséquilibrée (faible place des enseignants-chercheurs).
 - Un fonctionnement du conseil de perfectionnement guère perceptible.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de mieux préciser la place et le rôle du conseil de perfectionnement et de s'interroger sur l'efficacité de son positionnement au niveau de l'établissement.

Il serait souhaitable de modifier la maquette pédagogique afin de permettre un apprentissage progressif des aspects techniques. Cette évolution permettrait d'attirer davantage d'étudiants issus de licences générales du domaine artistique et atténuerait le caractère trop technologique du début de formation, qui la fait apparaître comme une prolongation du DUT « SRC ».

Même si les moyens sont en l'état actuel, insuffisants pour la mettre en place, il serait néanmoins opportun de réfléchir à l'ouverture à l'alternance.

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002592

Dénomination nationale : Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Imagerie numérique

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par l'IUT de Provence, site d'Arles en collaboration avec l'UFR Mathématiques, informatique, mécanique (MIM) de l'université de Provence. L'objectif de la licence professionnelle SIL « Imagerie numérique » est de former des étudiants pour des postes de techniciens supérieurs en informatique dans le domaine de l'imagerie numérique 2D et 3D. Cette spécialisation ouvre de larges débouchés professionnels dans les domaines tels que la visualisation, la simulation, la modélisation de données tridimensionnelles, l'imagerie géographique, l'imagerie médicale, le jeu vidéo.

Cette spécialité en imagerie numérique suppose la maîtrise du développement logiciel, des langages de haut niveau, des environnements et des bibliothèques de programmation spécifiques à l'imagerie numérique, ainsi qu'une bonne connaissance des systèmes d'exploitation, des bases de données et des réseaux. La formation jouit d'une bonne attractivité (4 à 5 candidats pour une place) d'autant qu'elle n'a pas de concurrence proche et qu'elle s'adresse à un large public venant de DUT, BTS et licence générale. Malgré les efforts de l'établissement, la porosité entre les licences générales d'informatique et cette spécialité reste faible. En 2010 la licence accueille neuf étudiants en formation continue : deux étudiants reprenant leurs études après une période de chômage et sept élèves officiers de l'Armée de l'air dans le cadre d'un partenariat entre l'IUT de Provence et l'École de l'air de Salon de Provence.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits (moyenne puis rentrée 2010)	15-28
Taux de réussite	88 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	< 5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	95 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	21 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 6 mois et à 2,5 ans)	50 % - 70 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le bilan de cette spécialité est très largement positif même si quelques sources d'inquiétudes peuvent y être repérées. Les objectifs de la licence sont clairs, les métiers visés précis et l'examen des emplois occupés par les diplômés valident parfaitement ces objectifs. La formation est assurée par une équipe pédagogique solide et bénéficie d'un adossement recherche tout à fait remarquable (ce qui est un élément très positif dans un domaine où la recherche appliquée est particulièrement développée).

La synergie avec les milieux professionnels est bonne, les professionnels étant associés à tous les niveaux de la formation, du recrutement au pilotage, pilotage à travers l'équipe pédagogique mais aussi *via* le conseil de perfectionnement mis en place au niveau du site d'Arles de l'IUT. On est d'autant plus surpris que la part des intervenants professionnels dans l'enseignement soit tout juste conforme au minimum réglementaire. Il est en particulier dommage que l'imagerie, cœur de la formation, soit si peu présente à ce niveau. Si on excepte cette faiblesse, la formation est très professionnalisée et les étudiants bénéficient de la politique générale de l'établissement en direction des étudiants de licence : projet personnel et professionnel, certification en langue vivante, sensibilisation à la création d'entreprise (de très bon aloi dans ce domaine particulier). Un autre point à souligner est le non respect de la réglementation de 1999 sur le stage et le projet tuteuré qui sont réunis dans une seule unité d'enseignement. La licence a trouvé son public et les nouvelles modalités de recrutement sont très efficaces. On peut certes déplorer, et dans le dossier le responsable s'en explique, la part trop faible d'étudiants venus des licences générales. Le recrutement peut néanmoins être qualifié de diversifié et l'équipe pédagogique est capable d'adapter les effectifs à l'état du vivier de candidats. La forte augmentation de l'effectif à la dernière rentrée valide d'ailleurs cette politique à la fois active et prudente. Une des faiblesses de ce recrutement était la faible part de stagiaires de formation continue (et la disparition des rares contrats de professionnalisation), il semble que la convention avec l'Ecole de l'air de Salon de Provence ait relancé cette dimension. C'est une initiative à poursuivre, même si à l'évidence les moyens humains disponibles semblent limités pour assurer une double formation.

Avec un bon recrutement, un projet de formation, une équipe pédagogique solide et un créneau porteur sur le plan de l'emploi, on ne peut donc qu'être déçu par les résultats, tout juste, moyens de l'insertion professionnelle (en quantité et non en qualité). Le point le plus inquiétant est la tendance forte, et désormais problématique, à la poursuite d'études et qui plus est dans les masters de l'université de Provence. Il y a là une dérive qui peut très vite mettre en cause la pérennité de cette bonne spécialité. Il est regretté que le dossier -par ailleurs excellent et toujours solidement argumenté- et la très bonne auto-évaluation, n'aient pas beaucoup insisté sur ce point et proposé des pistes pour lutter contre cette évolution.

● Points forts :

- Une formation très bien ciblée et sans concurrence régionale.
- Un solide encadrement pédagogique et un fort adossement recherche.
- Une bonne attractivité.
- Un dossier clair, complet et toujours argumenté par des données précises et fiables.

● Points faibles :

- Une poursuite d'études en forte croissance et à un niveau désormais inquiétant.
- La part des professionnels dans l'enseignement insuffisante, en particulier sur l'aspect imagerie.
- L'absence de véritable projet d'avenir pour développer l'alternance.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait tout d'abord de mettre en conformité l'organisation pédagogique avec la réglementation régissant la licence professionnelle et de renforcer l'apport des professionnels dans l'enseignement, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

Afin de développer une véritable (et nécessaire) politique de l'alternance, il pourrait être judicieux d'ouvrir un demi groupe en formation initiale et un demi groupe en formation continue en s'appuyant sur les partenariats déjà établis ou à venir. Au niveau de la sélection, il faudrait veiller plus fermement à ce que les étudiants n'utilisent pas cette formation comme un passage vers le master. Les données récentes sont inquiétantes sur ce point et pourraient rapidement mettre en cause la pérennité de cette bonne formation.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002593

Dénomination nationale : Systèmes informatique et logiciels

Spécialité : Nouvelles technologies de l'informatique

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2000, cette licence est portée par l'UFR « Mathématiques, informatique et mécanique » sur le site de Marseille. Depuis 2007, elle est délocalisée au Maroc (plusieurs sites) dans le cadre d'une convention avec les Groupes EFET et EURELEC (écoles formant des techniciens supérieurs). Cette formation propose aux étudiants « *une spécialisation professionnelle, une deuxième compétence, ou une réorientation vers les techniques nouvelles de l'informatique afin de compléter leur formation par une connaissance approfondie de l'informatique et en particulier des techniques logicielles de haut niveau : développement d'applications client/serveur et Internet, programmation orientée objet, et bases de données* ». La formation vise donc les métiers de développement de logiciel avec une légère spécialisation dans le développement web. Construite initialement à partir d'une évolution du DUT de génie informatique, mention : Informatique, systèmes et technologies et accueillant majoritairement des étudiants titulaires de DUT ou BTS, elle se veut être aussi une sortie professionnalisante pour le parcours : Informatique de la licence « Maths-info ». Sur le site de Marseille, elle est organisée en alternance afin d'accueillir à côté du public de formation initiale des stagiaires de la formation continue. Lors du prochain contrat quinquennal, il est prévu de recruter aussi *via* les contrats de professionnalisation ; ce qui en cas de succès conduirait à la création de groupes séparés.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	40+110
Taux de réussite	80 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	< 5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	65 % - 10 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	35 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	80 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'évaluation de cette formation a soulevé un sérieux problème car le dossier mêle de façon très peu cohérente des données concernant soit le seul site de Marseille, soit l'ensemble des étudiants du site de Marseille et des multiples sites marocains. L'interprétation de certains indicateurs est donc rendue non seulement parfois impossible mais crée aussi un doute sur leur pertinence et leur fiabilité. Il est ainsi totalement impossible d'analyser le recrutement -on peut juste penser que les très nombreux BTS correspondent aux étudiants marocains- ; il en est de même pour la part des étudiants en formation continue (les étudiants marocains le seraient-ils-tous ?). On s'interroge sur le pourquoi de ce choix, alors que -comme c'est le cas pour la présentation de l'équipe pédagogique ou pour le suivi des diplômés, une présentation séparée du site de Marseille et des sites marocains s'imposait. Sur ce point, d'ailleurs, on ne peut absolument pas se satisfaire des rares informations données pour évaluer ces délocalisations.

La convention ne peut suffire à juger de la conformité de la formation délivrée dans les divers sites marocains au cahier des charges qui régit la délivrance de ce diplôme. Sans préjuger d'une évaluation qui reste donc à faire, on peut néanmoins s'interroger sur la possibilité de piloter et d'assurer une bonne homogénéité de formation avec un effectif pouvant atteindre 120 étudiants sur 6 sites différents.

L'évaluation qui suit porte donc exclusivement sur la formation délivrée à Marseille. Néanmoins, l'établissement se devra de fournir tous les éléments nécessaires à l'évaluation de la formation délivrée au Maroc. Sur le site de Marseille, le bilan peut être jugé globalement satisfaisant et ceci malgré les lacunes et imprécisions du dossier fourni (on ne sait ainsi rien du nombre et de l'origine des candidats à cette licence). Le point évidemment le plus positif est le très bon taux d'insertion professionnelle et une insertion montrant la bonne adéquation entre emplois occupés et formation. Même si l'on peut regretter le manque de clarté des données statistiques fournies, il y a un évident investissement de l'équipe pédagogique dans le suivi des étudiants. Cette équipe est solide, complète, équilibrée. Néanmoins, la répartition des enseignements concentre un trop grand nombre d'heures sur quelques intervenants professionnels. Les professionnels, de qualité, sont bien présents dans tous les aspects de la formation, du recrutement au pilotage. Sur ce plan, le conseil de perfectionnement serait à dynamiser pour le rendre pleinement efficace en termes d'autoévaluation et de prospective.

La formation est attractive. Cependant, son contenu « large » ne lui permet pas de s'affirmer comme la sortie professionnalisante à Bac+3 des licences généralistes « maths-info ». En effet, elle recrute essentiellement des titulaires de DUT ou BTS qui, pour beaucoup, ont déjà un bagage de compétences spécialisées bien développé. Le dossier montre que la question a été soulevée et des pistes tracées.

L'équipe pédagogique est d'ailleurs bien consciente de cette disparité de niveau et de motivation des candidats quant à une insertion professionnelle immédiate à l'issue de la formation. On aurait pu craindre qu'une telle formation soit un tremplin vers le master et il faut féliciter l'équipe pédagogique d'avoir su l'éviter.

L'ouverture à la formation continue et la décision d'aller vers la mise en œuvre de contrats de professionnalisation sont des points très positifs. Il conviendrait que l'établissement soutienne cette démarche qui induit des charges nouvelles, surtout s'il est nécessaire d'ouvrir deux groupes bien séparés (ce qui pédagogiquement est souvent nécessaire).

Comme déjà souligné, le dossier fourni est insuffisant sur de nombreux points et l'autoévaluation ne soulève pas vraiment les questions de fond, d'autant qu'elle porte essentiellement sur la formation délivrée à Marseille.

- Points forts :
 - Une bonne insertion professionnelle.
 - L'ouverture à la formation continue.
 - Un adossement professionnel correct.

- Points faibles :
 - Un dossier trop lacunaire et trop imprécis.
 - L'opacité totale de la partie délocalisée au Maroc.
 - La concentration trop forte de l'enseignement assuré par les professionnels.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Pour le site de Marseille, il conviendrait de diversifier les intervenants professionnels et de renforcer leur implication. Une dynamisation du conseil de perfectionnement serait utile.

Pour la partie marocaine, il est absolument nécessaire de fournir les éléments permettant d'évaluer ces délocalisations, modalités d'organisation, contenus pédagogiques, modalités de contrôle des connaissances. Les premiers indicateurs de performances et de fonctionnement devraient renseigner sur la pertinence de telles délocalisations. La pérennité de l'ensemble de la formation pourrait en dépendre.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002595

Dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Conception et mise en œuvre de projets culturels

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par l'UFR LACS (Lettres, art, communication et sciences du langage) et se déroule sur le site Saint-Charles à Marseille. Elle est liée par convention à de très nombreux partenaires professionnels mais essentiellement pour la réalisation des stages et pour la formation continue. La licence est délocalisée au Bénin en convention avec l'École du patrimoine africain (Programme M.A.E./UNESCO/ICROM), l'École internationale du théâtre du Bénin et l'Ambassade de France au Bénin. Elle est aussi intégrée à l'Université Franco-allemande (UFA/DFH) en partenariat avec l'Universität Hildesheim. Un pré-projet de délocalisation au Liban est en cours, en partenariat avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban). L'organisation pédagogique présente des originalités dont la présence de deux stages, l'un filé au premier semestre, l'autre massé au second. Une des particularités de ce domaine professionnel étant sa faible structuration, la polyvalence est une nécessité ; ce qui induit de fait une grande diversité de métiers visés puisque la conception et la mise en œuvre de projets culturels supposent de marier les compétences de multiples intervenants. Cette diversité assure à cette formation une forte attractivité. Cette dernière est renforcée par le fait qu'elle est offerte à la fois en formation initiale en présentiel, en formation continue en présentiel et à distance et *via* la validation des acquis professionnels. Il en découle un effectif hors norme pour ce type de formation, d'une centaine d'étudiants. Le recrutement est diversifié avec une présence importante d'étudiants venant de licences générales.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	80-100
Taux de réussite (sur présents puis sur inscrits)	90-60%
Pourcentage d'inscrits venant de L2 (et L3)	25-35
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	25-35
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	32
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	45-60

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

L'évaluation du bilan présenté pour le renouvellement conduit à soulever de sérieuses interrogations sur le devenir de cette formation et ceci malgré de nombreux aspects positifs. Il y a tout d'abord l'importance et la qualité des partenariats professionnels le plus souvent formalisés par des conventions. On regrettera néanmoins que soient mêlés sans grande cohérence des conventions de nature et d'objet bien différents (l'Afdas n'est pas un partenaire puisque c'est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé du Spectacle et donc le financeur de la FPC), ou que ne soient pas explicités l'intérêt de certaines conventions (convention avec EDF pour l'embauche deux mois par ans d'une quinzaine d'étudiants comme médiateurs de Centre de vacances).

A l'évidence, les étudiants de cette licence bénéficient d'un réseau d'une exceptionnelle densité qui ne peut que leur être profitable tant dans la formation que pour leur future insertion. On est d'autant plus surpris que les professionnels ne soient pas plus intégrés et de manière formalisée dans la formation (absence apparente au niveau du recrutement, place non spécifiée dans le fonctionnement de l'équipe pédagogique). Leur participation aux enseignements est forte d'autant plus que l'équipe pédagogique comprend aussi plusieurs professionnels employés sur postes d'enseignants associés. Un autre point fort est l'ouverture à l'international même si on ne perçoit pas très clairement quelle est la proportion d'étudiants en mobilité « sortante ». Enfin la formation est très largement ouverte à des publics très divers puisqu'elle propose cette spécialité en formation à distance (FOAD) pour des stagiaires de formation continue, qu'elle est largement ouverte à la VAE. De plus, le recrutement des étudiants en formation initiale en présentiel est lui aussi bien diversifié.

Cette licence est très attractive, mais la liste des secteurs d'emploi visés est trop large pour faciliter l'orientation des candidats : culture, animation, socio-culturel, tourisme, services à la personne, hôtellerie... Aucun métier n'est précisément identifié comme débouché ni à quel niveau d'emploi à la sortie. Si la polyvalence est en effet un facteur d'employabilité, faut-il encore qu'elle ne soit pas réalisée au détriment de compétences reconnues. La conception de « projets culturels » est une activité qui renvoie à des aspects très différents et non à une qualification professionnelle reconnue. Il conviendrait aussi de mieux préciser ce qui est entendu à travers le mot médiation, aucun emploi de médiateur n'existant aujourd'hui, au moins dans le spectacle vivant. Or, du fait de son attractivité, la formation accueille des effectifs considérables (104 pour la dernière promotion dont 35 en présentiel). Même si le public de formation continue est très largement dominant et même si les responsables disent moduler les effectifs en fonction des débouchés, cet effectif semble disproportionné par rapport aux débouchés, d'autant qu'une enquête réalisée par un organisme régional du domaine a pointé en 2010 pas moins de 13 masters/licences professionnelles dans les domaines culturels en PACA (dont le master qui est couplé à cette licence professionnelle). Sur ce point, on peut s'étonner de l'importance de la mutualisation des enseignements (228 h) entre deux formations qui visent des niveaux de qualification et des objectifs différents. Afin d'éviter de mauvaises interprétations des faibles taux de réussite (même en tenant compte des étudiants suivant la formation en deux ans), il aurait été utile d'isoler les résultats de la Formation ouverte à distance, ce mode de formation étant soumis à de plus forts taux d'échec.

Si les indicateurs d'insertion professionnelle fournis manquent parfois de fiabilité (taux de réponses insuffisant), il apparaît que l'insertion est globalement moyenne et que la diversité des emplois exercés semble confirmer la faible dimension « métier » de la formation. On soulignera la proportion très élevée d'emplois n'ayant aucun lien direct avec la spécialité de cette licence professionnelle. Si les poursuites d'études n'excèdent pas 20 %, on peut s'inquiéter du fait qu'une partie se fasse en interne. Ce décalage entre la masse des étudiants formés et les débouchés réels du domaine (beaucoup d'emplois dans ce domaine sont fragiles et instables) appelle une réflexion en profondeur sur l'adéquation effectifs-débouchés pour justifier la pérennité du diplôme.

- Points forts :
 - La qualité et la diversité des partenariats professionnels.
 - L'équilibre entre formation initiale et formation continue et la présence de la FOAD.
 - L'ouverture internationale.

- Points faibles :
 - L'extrême polyvalence visée aboutit à l'absence de réelles qualifications reconnues.
 - L'effectif accepté est sans commune mesure avec la réalité des débouchés.
 - Le suivi des diplômés est insuffisant (manque de précision et de fiabilité).
 - Les mutualisations d'enseignement avec le master sont source de confusion et peuvent favoriser la tendance récurrente à la poursuite d'études.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement



Il conviendrait en premier lieu de mener une réflexion approfondie en Conseil de perfectionnement sur le niveau adéquat des effectifs face aux métiers visés, la modulation des effectifs, la limitation des poursuites d'études et la pertinence de la mutualisation avec le master « Médiation culturelle de l'art ».

En second lieu, il faudrait chercher prioritairement à spécifier clairement les métiers visés pour y adapter contenu de formation, la place et le rôle du projet tuteuré ainsi que le suivi des diplômés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002600

Dénomination nationale : Intervention sociale

Spécialité : Intervenants spécialisés dans le domaine de la surdité, métiers de l'éducation, de l'enseignement et de l'action sociale (ISDS-MEES)

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2001, cette licence est portée par l'UFR « LACS » (Lettres, Arts, Communication, Sciences du langage). Elle a pour but de former des intervenants aptes à répondre aux différents besoins d'un public sourd et malentendant : métiers d'interface et d'accompagnement social, métiers de l'enseignement spécialisé, concepteur d'outils pédagogiques ou culturels NTIC. Elle suppose de bien connaître les différentes problématiques que rencontrent ces publics sourds et malentendants et de pratiquer la langue des signes. Elle jouit d'une forte attractivité (une centaine de candidats pour une douzaine de places). Le recrutement d'une telle spécialité est nécessairement atypique mais dominé par des étudiants venus des sciences humaines et de sciences du langage en particulier. Pour le futur contrat quinquennal, un niveau minimal de pratique de Langue des Signes Française (LSF) validé sera imposé au moment du recrutement (équivalent A2 du cadre européen de compétences linguistiques).

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	12
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2 (& L3)	95 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	95 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	80 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	33 % - 67 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

Le point fort de cette licence était et demeure son positionnement sur un domaine où il existe des besoins importants. Il est en effet très important que des universités dispensent des formations professionnelles concernant la prise en charge de personnes en situation de handicap, le retard étant encore considérable sur le plan national. Si son utilité n'est donc pas mise en cause, sa pertinence dans son état actuel ne manque pas d'interroger. Des recommandations avaient été adressées lors du dernier renouvellement en 2008 et les explications fournies. Les faibles modifications apportées depuis ne lèvent pas les inquiétudes alors formulées. En effet, cette formation apparaît bien plus comme un cursus préparatoire à l'entrée dans des formations spécialisées (éducateurs, enseignants, interprètes) que comme le moyen de s'insérer professionnellement directement et immédiatement ; ce qui est la raison d'être d'une licence professionnelle.

Ce positionnement conduit nécessairement à une insertion professionnelle immédiate très insuffisante, en forte baisse, et à un taux de poursuite d'études anormalement élevé. Le suivi effectué lors des enquêtes nationales, qui tient compte de la situation à vingt-quatre puis trente mois après la sortie de formation, donne certes une image un peu meilleure, avec deux-tiers de diplômés insérés, mais cela reste encore peu satisfaisant.



De plus, le paysage universitaire vient de subir d'importants bouleversements : « mastérisation » de la formation des maîtres, décision d'ouvrir des licences générales LSF en six semestres. De ce fait, la position de cette licence comme « maillon » manquant dans la chaîne de formation des maîtres est remise en cause. La décision d'imposer à partir de 2012 un niveau de pratique de la LSF de niveau A2 pour l'entrée dans la licence, ainsi que la mise en place d'une solide formation LSF pouvant être suivie en option par les étudiants de toutes licences, auraient dû se traduire dans la nouvelle maquette de diplôme par un profond remaniement des contenus ; ce qui n'est pas le cas.

En outre, non seulement la formation souffre d'un volume horaire très insuffisant (moins de 300 heures) mais l'enseignement de la LSF représente plus des deux-tiers des horaires. En dehors du stage et du projet tuteuré (qui sont certes des éléments essentiels), la licence se démarque ainsi peu du diplôme d'université qui a le même objet. Si en 2001 le positionnement atypique de cette licence pouvait se justifier, la situation actuelle pose la question de son maintien en l'état.

L'absence de formalisation des partenariats, malgré le tissu très dense des organismes, institutions, associations, et le caractère profondément individualisé de la participation des professionnels sont problématiques. Si le volume d'enseignement qu'ils assurent est anormalement fort (80 %), leur réelle intervention hors enseignement de la LSF est réduite à 30 heures dont 12 heures de séminaires. Au final, la formation hors LSF est d'une centaine d'heures ce qui est anormalement faible (certaines licences générales LSF ont des volumes supérieurs).

La forte attractivité de la formation semble montrer que pour de nombreux candidats, c'est bien l'acquisition des compétences en LSF qui est le but principal poursuivi. On peut aussi s'inquiéter du peu de recrutement de stagiaires de la formation continue alors que les besoins sont très importants (y compris chez les personnels des universités). On s'étonnera que des institutions comme les MDPH, l'AGEFIPH ou le FIPHFP ne soient pas même cités dans les partenaires à mobiliser.

Une urgente remise à plat du dossier semble nécessaire afin de poser des choix qui permettent d'assurer un nouveau départ à cette formation pionnière en son genre. Il est regretté que le Conseil de perfectionnement et l'autoévaluation n'aient pas permis que cela soit fait en amont du dépôt du dossier, d'autant que l'ouverture demandée d'une nouvelle spécialité dans le même domaine aurait dû pousser à une réflexion d'ensemble. Ceci aurait pu aider une équipe pédagogique très investie (mais en phase de renouvellement) à pousser sa réflexion au-delà des modifications pédagogiques (utiles) proposées.

- Points forts :
 - Le positionnement dans un domaine pauvre en formations.
 - L'investissement de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :
 - Le positionnement de cette formation en tant que licence professionnelle est problématique.
 - La faible insertion professionnelle et le taux de poursuite d'études anormalement élevé.
 - Le volume horaire très insuffisant et totalement déséquilibré.
 - L'absence de partenariats formalisés et la faible intervention des professionnels hors LSF.
 - L'absence d'informations sur l'articulation avec la nouvelle spécialité du domaine dont la création est demandée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C



Recommandations pour l'établissement

Au vu de l'actuelle situation et des évolutions en cours (« mastérisation » de la formation des enseignants, ouverture de licences générales LSF sur six semestres), le conseil de perfectionnement et l'équipe pédagogique devraient très rapidement faire le choix entre une formation professionnalisante au niveau L3, impliquant d'augmenter la part d'enseignements véritablement professionnels (pas seulement la langue des signes) ou assurer des enseignements fondamentaux préparatoires à des spécialisations ultérieures. Dans ce dernier cas, la pertinence du maintien de cette licence serait fortement remise en cause, d'autant que l'existence d'un DU de même spécialité en parallèlement à la licence peut satisfaire les besoins en formation LSF.

Dans le cas où la part des enseignements véritablement professionnels serait augmentée, il serait absolument nécessaire de renforcer très fortement les volumes horaires hors LSF et d'articuler cette spécialité recentrée sur les métiers d'accompagnement social et/ou de conception d'outils pédagogiques et culturels avec la nouvelle licence dont l'habilitation est demandée.

L'usage croissant des TIC dans la prise en charge de la surdité pourrait générer d'utiles partenariats avec les composantes d'Aix-Marseille Université spécialisées dans ces domaines. On pourrait suggérer que cette démarche s'inscrive dans le cadre d'une réflexion nationale sur la carte des formations concernant l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. On pourrait aussi suggérer le développement de contacts avec les financeurs que sont l'AGEFIPH et le FIPHFP, d'autant que la logique voudrait que cette licence concerne un public croissant de formation continue.

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002604

Dénomination nationale : Aménagement du territoire et urbanisme

Spécialité : Géomatique et développement des territoires ruraux

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2002, cette licence est portée par l'IUT de Provence sur son site de Digne-les-Bains. Elle vise à former des professionnels initiés à deux domaines : celui de l'aménagement des territoires et particulièrement des territoires ruraux dans une perspective de développement durable et de géomatique. Cette double approche est d'ailleurs la spécificité de cette formation. Ainsi, les diplômés peuvent d'une part évaluer la durabilité de projets de développement territorial, identifier les forces et faiblesses des territoires, les dynamiques spatiales qui les structurent et d'autre part déterminer les enjeux territoriaux afin d'optimiser la valorisation des ressources territoriales. Par ailleurs, ils créent et administrent des systèmes d'information géographique, produisent des documents statistiques, des cartes et des plans pour des projets d'aménagement et de développement ou encore des documents d'urbanisme (Plan local urbanisme, Schéma de cohérence territoriale, carte communale). La formation est remarquablement attractive (plus de quatre candidats pour une place) et son recrutement est diversifié et équilibré. Bien que non ouverte en alternance, elle accueille de nombreux stagiaires de la formation continue pour lesquels des adaptations sont réalisées en fonction des besoins.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	22
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	25 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	75 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	43 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	66 % - 75 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Si le bilan de la formation est très satisfaisant, il soulève néanmoins une question de fond qui est celle de la différence entre la réalité de la formation et son intitulé (et donc une partie de ses objectifs). Cette distorsion se retrouve d'ailleurs dans le profil des emplois occupés par les diplômés. D'après le dossier, cette licence vise clairement à former des professionnels de l'aménagement rural, avec de plus une coloration durable (qui ne figure pas d'ailleurs dans le libellé déposé mais seulement dans le texte), ces professionnels étant par ailleurs compétents en géomatique. Or, la formation apparaît très déséquilibrée en faveur de la géomatique, la composante « aménagement du territoire » étant trop faible (120 h, en comptant les heures liées à la découverte de nouveaux outils). Ainsi, la compétence juridique semble insuffisante : focalisée sur le droit urbain, il faudrait lui adjoindre celles concernant les droits connexes à l'aménagement (loi Montagne, risques, déchets...); ce qui permettrait d'ajouter l'adjectif « durable » dans l'intitulé de la spécialité.

De la même façon, il manque des intervenants professionnels sur l'aménagement des territoires (un seul bureau d'études intervient sur un sujet touchant à la géomatique). Un recentrage sur deux outils (ArcGIS/Illustrator, par exemple) garantirait déjà une bonne capacité d'adaptation. Il serait probablement opportun de réduire la part réservée à la télédétection/traitement d'image (70h), qui représente un marché de l'emploi parfaitement marginal à Bac+3. Ce temps libéré pourrait être utilisé pour la formation en administration de données dont l'absence est problématique : métadonnées, catalogage, qualité des données, droit de la donnée, partage/diffusion. Cette compétence devient en effet essentielle dans les thématiques environnementales et pour toutes les données publiques, y compris pour les sociétés privées qui en sont de plus en plus friandes.

Par ailleurs, les rencontres annoncées et le partenariat avec la LP « Tourisme durable » tirent la formation vers une composante particulière du développement rural, le tourisme qui cependant n'apparaît pas dans les objectifs de la LP. Sans tomber dans une simplification abusive, la formation répond parfaitement à ses objectifs pour deux-tiers de son périmètre. Cette remarque de fond n'enlève rien à la pertinence du projet et n'altère pas le bon bilan fourni mais vise à ce que les acteurs poussent un peu plus loin leur réflexion sur le devenir de cette utile et efficace licence. La note proposée est aussi destinée à susciter ces échanges.

Comme indiqué plus haut, le bilan présente de très nombreux points positifs. Le recrutement montre une remarquable diversité d'origine des étudiants. On soulignera les efforts -couronnés de succès- de l'équipe pédagogique pour accueillir et accompagner un important et régulier public de formation continue.

Sans revenir sur le déséquilibre qui marque la formation et aussi la répartition thématique des intervenants professionnels, il convient de souligner leur qualité et l'importance de leur contribution. L'effort de professionnalisation est patent et on peut estimer que le niveau de compétences visé est parfois supérieur aux besoins (surtout dans l'optique d'une bi-compétence).

L'insertion professionnelle semble très satisfaisante (nonobstant quelques imprécisions dans les données et parfois leur degré faible de fiabilité). On constate que la plupart des diplômés insérés le sont à travers la dimension géomatique ; ce qui ne saurait surprendre car les besoins sont nationalement importants. Pour conclure, il est bon d'insister sur la qualité formelle du dossier fourni. Il est regretté que l'autoévaluation ait trop peu apporté à la réflexion des porteurs de la licence.

● Points forts :

- Un bon réseau de professionnel et la bonne utilisation de leurs compétences.
- Une bonne attractivité, la bonne prise en compte de la formation continue (dont VAE).
- Une insertion professionnelle satisfaisante.

● Points faibles :

- Le très fort déséquilibre entre les deux axes de la formation (géomatique et aménagement du territoire).
- La participation des professionnels au fonctionnement de la formation n'est pas correctement renseignée.
- Le manque de formalisation des partenariats.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait que soit abordée rapidement la question du déséquilibre affectant l'organisation pédagogique de cette licence. Plusieurs pistes sont envisageables. Soit on la réduit aux compétences géomatiques qui sont parfaitement couvertes et qui assurent une bonne insertion des diplômés, tant les besoins sont importants régionalement et nationalement, soit elle est centrée sur l'aménagement durable des territoires ruraux et il faut alors faire des choix tranchés sur les compétences géomatiques proposées afin de permettre ce rééquilibrage. Ce second choix, judicieux sur le plan de l'environnement socio-économique, imposerait un sérieux renforcement de l'équipe pédagogique (professionnels inclus) et la question des débouchés devrait être alors sérieusement abordée.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002606

Dénomination nationale : Développement et protection du patrimoine

Spécialité : Conservation et restauration du patrimoine bâti

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par le département d'Histoire de l'art de l'UFR « Civilisations et humanités ». Elle se déroule à l'antenne universitaire Collège Van Gogh d'Arles. Son objectif est de former des professionnels spécialisés dans les domaines touchant au patrimoine bâti, tant d'un point de vue administratif (services patrimoine des communes, collectivités territoriales) que technique. Elle est organisée en deux parcours : « Gestion et valorisation du patrimoine bâti » et « Diagnostic et restauration du patrimoine bâti » qui se différencient par une unité d'enseignement du second semestre. Le titulaire de ce diplôme doit avoir une capacité réelle à participer au diagnostic du bâti et à la recherche de solutions techniques. Cette formation très spécifique, qui s'appuie sur les compétences locales, a une très bonne attractivité malgré son caractère très spécialisé (trois ou quatre candidats pour une place). La sélection sur dossier, à laquelle participent les professionnels, valorise l'expérience acquise dans le domaine du patrimoine bâti et le projet professionnel de l'étudiant. L'aire de recrutement est nationale ; ce qui favorise la recherche de lieux de stage. Le public est bien diversifié avec plus de la moitié des étudiants venant de licences générales (mais aussi de master ou d'écoles). Une autre particularité de la formation est son relativement faible volume horaire d'enseignement (264 h) que contrebalancent partiellement l'importance et le rôle du projet tuteuré qui structure véritablement la formation. La formation n'est pas ouverte en alternance.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	28
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	50 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	90 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	45 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	35 % - 60 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

L'originalité et la spécificité de cette licence développée dans un cadre géographique particulièrement porteur et un environnement socio-économique fortement mobilisé doivent être soulignées. La spécialité bénéficie ainsi d'un socle de compétences particulièrement fort, tant du côté universitaire que professionnel. La qualité des intervenants professionnels, qui assurent près de la moitié des enseignements, tous dans le cœur de métier, se double de leur fort investissement à tous les niveaux de la formation (sélection des étudiants, projet tuteuré, stages, évaluation et pilotage). On regrettera néanmoins que ces partenariats ne soient pas formalisés par des conventions.

Cette formation a une très bonne attractivité à l'échelle nationale. La sélection est bien adaptée aux exigences du diplôme et cela se retrouve dans l'excellent taux de réussite. On soulignera la très grande diversité du recrutement qui va de titulaires de diplômes professionnels de génie civil à des étudiants ayant déjà validé un master mais voulant compléter leur formation dans une dimension professionnalisante. Cette diversité, qui est une richesse, ne semble pas avoir donné lieu à la mise en place de dispositifs particuliers de mise à niveau, ce qui est regrettable.

Si les contenus de formation sont bien adaptés aux objectifs du diplôme, on se doit de souligner que le volume de formation est vraiment faible, surtout avec des publics diversifiés dont les bagages, voire les attentes, sont largement différents. Si la licence a bien trouvé son public, si elle correspond bien à une réelle « niche » d'emploi, la dimension patrimoniale du bâti étant de plus en plus prise en compte dans les opérations d'urbanisme et dans les chantiers touchant au bâti ancien, directement ou indirectement, si la qualité des enseignements et du pilotage sont incontestables, il n'en demeure pas moins que les diplômés éprouvent de grosses difficultés à s'insérer professionnellement. La baisse des taux d'insertion des deux dernières promotions doit être soulignée mais elle est largement imputable à la crise ayant affecté le domaine de la construction (sans négliger la baisse parfois drastique des subventions publiques). Parallèlement, les poursuites d'études sont en forte croissance, atteignant des niveaux bien trop élevés, comme le montrent les résultats des enquêtes sur les dernières promotions, avec un tiers de diplômés insérés (et pas tous dans le cœur de métier), un tiers d'étudiants en poursuite d'études, et un tiers en recherche d'emploi. S'il est en effet difficile de maîtriser les poursuites d'études hors établissement, l'équipe pédagogique devrait adapter les modalités et critères de sélection pour les rendre pertinents dans la perspective de l'emploi, et devrait surtout lancer des analyses pour mieux évaluer l'éventuel défaut d'employabilité des diplômés. Il serait ainsi utile de croiser les résultats de l'insertion avec l'origine des étudiants. Ceux issus de DUT ou BTS ne seraient-ils pas à la fois plus motivés par une insertion immédiate et préférés par les employeurs, dans la mesure où leurs compétences antérieures pourraient être la cause de leur embauche. Le dossier fourni est parfois un peu concis et au final peu réflexif. La fiche d'autoévaluation est incomplète et peu pertinente.

- Points forts :
 - La spécificité de la formation qui correspond à un réel besoin de compétences.
 - Un environnement très favorable et fortement investi.
 - Le très bon appui professionnel spécialisé.
 - La diversité du recrutement et l'attractivité de la formation.

- Points faibles :
 - Une insertion professionnelle problématique.
 - La tendance croissante à la poursuite d'études.
 - Un volume de formation insuffisant.
 - Une ouverture insuffisante à la formation continue.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer le volume de formation pour permettre aux étudiants ne disposant pas d'un bagage technique dans le domaine du bâtiment de l'acquérir *a minima* afin de les rendre plus employables. La mise en place d'une formation par alternance (apprentissage ou contrats de professionnalisation) pourrait faciliter aussi l'insertion et au-delà faire évoluer les pratiques pédagogiques. La mise en place d'un véritable Conseil de perfectionnement semble encore plus nécessaire dans cette phase où la formation se doit de s'interroger sur son devenir. Le suivi des diplômés, sur le long terme, devrait être développé et complété afin de mieux déterminer les causes de la distorsion entre les besoins apparents des entreprises et l'insertion médiocre des diplômés à l'issue d'une formation où les professionnels sont très présents.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120003922

Dénomination nationale : Aménagement du paysage

Spécialité : Aménagement paysager (conception, gestion, entretien)

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2007, cette licence est portée par le département « DENTES » (Département environnement technologies et sociétés) en association avec l'UFR de géographie et le CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Carpentras qui abrite un centre de formation par l'apprentissage). La formation se déroule à Marseille. L'objectif est de former des collaborateurs de concepteurs paysagistes ou de chargés de missions en paysage. Organisée en alternance, la spécialité n'accueille désormais que des apprentis ou des stagiaires de la formation continue. Son attractivité est très forte (180 candidatures pour une vingtaine de places) mais le recrutement est peu diversifié car dominé de manière écrasante par des titulaires d'un Brevet de technicien supérieur agricole.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	22
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	20>>0
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	26 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	68-71/89

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le bilan présenté pour les trois premières années de cette toute jeune formation est très favorable. Fortement soutenue par les structures professionnelles, parfaitement en phase avec son environnement économique, cette licence a très vite trouvé son public, en témoigne la très rapide montée en puissance des candidatures. On peut regretter que cette attractivité n'induisse pas une forte diversité dans le recrutement. L'absence d'étudiants venus de DUT, la rareté de ceux venus de licence générale seraient d'autant plus regrettables si ces catégories d'étudiants étaient largement présentes avant la sélection. Le dossier est malheureusement insuffisant sur ce point, comme sur bien d'autres. L'organisation pédagogique en alternance a permis le développement de l'apprentissage et l'accueil de nombreux stagiaires de formation continue. Ce mode de formation est non seulement favorable à une bonne insertion professionnelle mais aussi un outil de professionnalisation très efficace. La formation est solidement construite et assez bien équilibrée, comme l'est aussi l'équipe pédagogique. Si la part des intervenants extérieurs est proche du minimum réglementaire, elle est complétée par la participation de formateurs issus directement du monde professionnel. On peut néanmoins s'étonner du volume horaire très élevé de certains intervenants.

L'insertion professionnelle des premières promotions est très satisfaisante, mais il est regretté que les données fournies soient incomplètes ou imprécises. Les poursuites d'études restent très modérées. Si le bilan est donc tout à fait positif et justifie la note proposée, il est néanmoins nécessaire de soulever la question de la pertinence des évolutions prévues pour le prochain contrat quinquennal. Si l'ouverture de deux nouvelles options peut se justifier en réponse à une demande conjointe des professionnels et des étudiants, le triplement des effectifs envisagé projetterait sur le marché du travail une soixantaine de diplômés par an. Par ailleurs, la nouvelle maquette mentionne le triplement du volume horaire assuré par les professionnels, guère possible sans un élargissement du vivier d'intervenants. Comment un professionnel pourrait-il assurer plus de 400 heures d'interventions, en restant un professionnel ? Cette question devra être impérativement discutée dans les instances de pilotage de la formation et au niveau des composantes pédagogiques impliquées. La note proposée ne tient compte que du bilan, celui d'une formation qui fonctionne bien mais qui aurait mérité d'être valorisée par un dossier rédigé de manière plus « professionnelle ». La fiche d'auto-évaluation est de faible utilité.

- Points forts :
 - Le très bon positionnement de la licence vis-à-vis des besoins professionnels locaux.
 - La dimension vraiment professionnalisante de la formation.
 - La formation en alternance (dont la place importante de l'apprentissage).
 - Une bonne insertion professionnelle des diplômés.

- Points faibles :
 - Un dossier incomplet et souvent imprécis.
 - L'absence d'un conseil de perfectionnement.
 - L'évolution prévue semble peu réfléchie.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de mettre en place un conseil de perfectionnement, de lui associer d'anciens étudiants, aujourd'hui devenus des professionnels, et de lui fixer des objectifs de stratégie de développement de la formation, en accord avec la réalité de l'emploi.

Les propositions d'évolution, ouverture de deux options, qui conduirait à un triplement des effectifs, devraient être accompagnées de manière significative par l'établissement.

Il est vivement recommandé de veiller au caractère professionnel des intervenants liés au secteur socio-économique, et à un équilibre dans la répartition des volumes horaires attribués aux membres de l'équipe pédagogique. Il serait donc souhaitable de soutenir une formation récente en renforçant les liens entre enseignants, enseignés et professionnels.



Observations du président)

Marseille, le 12 septembre 2011

A l'attention de
Didier HOUSSIN
Président de l'Agence d'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver ci-joint les réponses aux rapports de l'AERES concernant nos demandes d'habilitation de formations de « licence professionnelle » au titre de la future Aix-Marseille Université (AMU). Ces réponses se décomposent de la manière suivante :

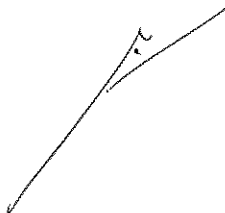
- une réponse générale à votre rapport de synthèse « licence professionnelle »
- un document intégrant les réponses spécifiques par spécialité de licence professionnelle

Les réponses spécifiques intégrées dans cet envoi concernent les futures spécialités de licence professionnelle d'AMU portées administrativement par l'Université de la Méditerranée lors des remontées à l'AERES au mois d'octobre 2010. Les réponses spécifiques relatives aux autres futures spécialités de licence professionnelle d'AMU vous sont envoyées ce même jour par les services compétents de l'Université de Provence et de l'Université Paul Cézanne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

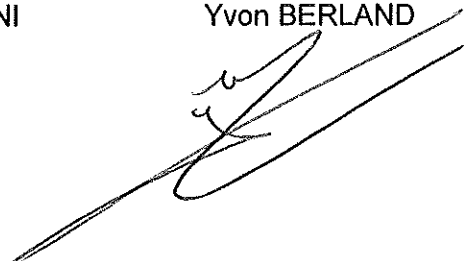
Le Président de l'Université de
Provence

Jean-Paul CAVERNI



Le Président de l'Université
de la Méditerranée

Yvon BERLAND



Le Président de l'Université
Paul Cézanne

Marc PENA



Réponse au rapport sur l'offre de formation « Licence professionnelle »

Nos trois universités tiennent à remercier les experts de l'AERES pour leurs observations très détaillées et leurs recommandations concernant notre offre de formation « Licence professionnelle ». Préalablement à des réponses spécifiques que nous formulerons par spécialité, nous souhaitons apporter quelques éclairages généraux relatifs à différents points consignés dans votre rapport de synthèse.

Projet pédagogique

- « *L'absence de projet d'établissement visible* »

AMU demande en renouvellement la quasi-intégralité des licences professionnelles portées par les trois universités d'Aix-Marseille. En ce sens, il a pu apparaître aux yeux des experts le fait que cette partie de l'offre de formation n'avait pas reçu l'attention qu'elle méritait. Il convient tout d'abord de noter, d'une part, qu'un travail important a été mené par chaque université sur l'opportunité de renouveler chaque licence professionnelle en fonction de son bilan et que, d'autre part, une réflexion s'en est suivie sur le positionnement de chaque licence professionnelle relativement à des licences professionnelles affichant la même dénomination nationale dans les deux autres universités. Au terme de ce travail, il est apparu qu'il n'existait pas de chevauchement de spécialités et que chaque spécialité disposait à la fois d'un effectif étudiant satisfaisant et d'un potentiel de débouchés suffisant.

Plus généralement, l'objectif d'AMU est de disposer d'un portefeuille de formations professionnalisantes au niveau L3 apte à répondre aussi largement que possible aux besoins socio-économiques du moment. Plus qu'un projet d'établissement à long terme défini et planifié très en amont, il nous semble que la politique en matière de licences professionnelles doit consister à s'assurer à tout moment de la bonne adéquation entre les formations proposées par AMU et la demande – parfois très volatile - des entreprises. Cela implique une veille constante entraînant d'éventuelles fermetures de formation mais également des créations et des transformations. La généralisation des conseils de perfectionnement dans les licences professionnelles et la mise en place d'un répertoire de la formation au sein d'AMU devraient permettre d'assurer ce rôle de veille.

- « *L'enseignement des langues étrangères est peu évoqué* »

Si une attention particulière a été accordée aux langues étrangères dans les diplômes généralistes, celles-ci apparaissent sans doute en retrait dans le cadre des licences professionnelles. Des efforts ont pourtant déjà été entrepris, qui seront renforcés dans AMU. Ainsi, outre les traditionnels enseignements de langues, un service dédié et une plateforme d'enseignement à distance d'apprentissage des langues sont à disposition dans beaucoup de nos composantes. Ces dispositifs permettent à l'étudiant de se perfectionner au moyen de séances de conversation avec des tuteurs, de tests, de cours fondamentaux, d'exercices d'entretien, de préparation aux CLES, TOEIC et TOEFL. Notons également que la multiplication des stages à l'étranger dans le cadre des Licences professionnelles permet de développer l'apprentissage 'par immersion' des langues.

Insertion professionnelle

- « *Pas ou peu d'analyse des enquêtes nationales d'insertion professionnelle* »

Les porteurs de licence professionnelle, souvent impliqués dans des départements d'IUT, ont au contraire développé une véritable culture du suivi de l'insertion professionnelle à 6, 12 et 18 mois ; c'est notamment à partir de ce suivi que plusieurs licences professionnelles ont déjà été suspendues, celles-ci n'étant plus totalement en adéquation avec les demandes du marché professionnel. Il devient cependant difficile, pour ces mêmes responsables, d'exploiter efficacement des données provenant désormais d'enquêtes nationales d'insertion professionnelle dont le recul est de 30 mois. Plusieurs temporalités dans le suivi nous semblent donc devoir être combinées et AMU s'engage à mettre en place les dispositifs qui permettront d'atteindre cet objectif.

- « *Taux de poursuite d'études élevé pour certaines licences* »

La poursuite d'études pour certaines licences professionnelles, qui a souvent induit la notation B, est une tendance qui dépasse le simple cadre d'AMU. Ce phénomène peut avoir plusieurs causes. La principale tient sans doute au fait que l'étudiant souhaite de plus en plus souvent parfaire son cursus en candidatant à un master professionnel apparaissant à ses yeux - à tort - comme la suite logique de la licence professionnelle. Une autre cause, plus conjoncturelle, s'explique par la crise économique et financière déclenchée en 2009, qui a très fortement dégradé les conditions d'accès au marché du travail ; dans ces conditions, la poursuite d'études apparaît comme une échappatoire à une situation provisoire de non-emploi. Dans les réponses spécifiques formulées par spécialité de licence professionnelle, les porteurs se sont engagés à développer la communication sur les débouchés professionnels de leur formation, à renforcer les liens avec le monde économique pour offrir des emplois dès la sortie de la licence et à développer l'alternance.

Implication des milieux professionnels

- « *Peu de données objectives pour évaluer la participation des professionnels à l'évaluation de la formation* »
- « *De nombreuses formations sont dépourvues de conseils de perfectionnement actifs, voire de comité de pilotage* »

Les conseils de perfectionnement permettent au monde professionnel de s'exprimer sur la pertinence de nos formations et constituent des forces de proposition pour améliorer en continu l'adéquation des cursus aux attentes du marché. La présence de tels conseils dans les licences et masters professionnels est donc essentielle et a constitué un point de vigilance très important des rapporteurs devant nos CEVU. De nombreuses formations sont déjà dotées de conseil de perfectionnement. Les formations qui n'en disposent pas encore sont en train de les constituer (voir les réponses spécifiques par spécialité). Nous sommes néanmoins conscients qu'il reste dans bien des cas à insérer pleinement ces instances dans le pilotage des formations où elles n'ont pas encore trouvé leur place.

Pilotage

- « *L'implication et le pilotage imprécis de l'université au regard de toutes les entités* (voir plus haut notre réponse concernant l'item « l'absence de projet d'établissement visible »)
- « *Le manque d'affirmation du rôle des conseils de perfectionnement* » (voir plus haut notre réponse concernant l'item « *De nombreuses formations sont dépourvues de conseils de perfectionnement...* »).
- « *L'absence d'analyse de moyens* »

Dans un souci de responsabilisation des porteurs de formation, un cadrage budgétaire a été imposé lors de la rédaction des maquettes d'habilitation leur demandant la transmission d'un document financier récapitulatif des coûts liés à la mise en œuvre de leur maquette. Ce cadrage budgétaire a impliqué la mise en avant de critères tels que le nombre d'étudiants, le volume horaire

d'enseignement et la proportion d'intervenants extérieurs. AMU restera aussi vigilante que possible quant au respect de ce cadrage financier au moyen de contrôles qui devraient être effectués au sein des composantes et dans le cadre du CEVU.

- « *La culture de l'autoévaluation à parfaire et à poursuivre* »

Les dispositifs d'autoévaluation mis en place par AMU ont été lourds et coûteux en temps pour nos rapporteurs et nos porteurs de mentions. Nous recevons cet avis comme un encouragement à continuer à œuvrer dans cette direction. Les procédures peuvent sans nul doute être améliorées, notamment concernant la précision du rendu fait par les rapporteurs et la qualité des navettes entre porteurs et rapporteurs. Par ailleurs, nous prenons acte de la satisfaction de l'expert s'agissant de l'utilisation de fiches AFOM.

- « *Des partenariats pas assez formalisés* »

Même si les liens avec le monde professionnel seront renforcés avec la généralisation des conseils de perfectionnement, AMU travaillera à une consolidation des relations institutionnalisées avec les différentes branches professionnelles et/ou entreprises sous forme de conventions de partenariat. La présence d'un "Conseil stratégique pour l'Insertion", prévu dans le texte fondateur d'AMU, devrait jouer un rôle majeur dans le renforcement de ces liens. Notre objectif est également de présenter en CEVU un bilan annuel concernant l'ensemble des partenariats ainsi que d'assurer un suivi continu en termes quantitatifs et qualitatifs.

Mention portée par l'Université de Provence au nom d'Aix-Marseille Université

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : licence pro « Conception et mise en œuvre de projets culturels »

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence pro « Conception et mise en œuvre de projets culturels ». Il appelle toutefois un certain nombre de précisions en liaison avec les points faibles relevés par l'AERES.

Remarques préliminaires

1/ La LP se situe en Sciences des arts (18ème section C.N.U.). Cette spécialité confère leur spécificité aux projets culturels qui se développent à partir des formes artistiques et à l'exclusion de toute approche par le management, la gestion, l'ingénierie et la communication. Son organisation en 4 filières artistiques (Arts plastiques/Arts de la scène/Musique/Littérature) spécifie le parcours des étudiants et les enseignements qui s'y rapportent.

2/ La LP se compose d'enseignements théoriques (étude esthétique des arts, des politiques culturelles et des publics), de contenus de formation techniques (méthodologie de projet, techniques de communication, gestion et administration de projet, atelier d'insertion professionnelle, multimédia en ligne, etc.) et spécialisés (politiques culturelles sectorielles, cours de domaines artistiques, etc.). Ces enseignements sont chevillés à un stage et un projet culturel tuteuré soutenu devant un jury de diplôme.

3/ L'accompagnement à la VAE, l'existence de la LP en FOAD – une des deux LP de l'Université de Provence -, et son parcours en présence, assurent la mixité de ses effectifs. Son organisation en 4 filières professionnelles et artistiques professionnalise des étudiants issus de L2 en arts et spécialise des professionnels en cours d'emploi.

4/ La politique de stage tuteuré, jugée originale par l'AERES, constitue un réseau partenarial dense d'acteurs du secteur culturel. Certains enseignent en PAST. D'autres sont intégrés à son conseil de perfectionnement. Leur rôle dans le pilotage du diplôme est central. Ils contribuent à définir ses perspectives professionnelles et se prononcent sur son contenu de formation et ses objectifs. Ses membres pourraient effectivement être sollicités dès le recrutement. C'est un travail de mobilisation qui demande du temps lorsqu'il s'agit d'un diplôme qui reçoit chaque année plus d'une centaine de demandes d'inscription. Leur rôle se développera encore dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'une politique de contrats de professionnalisation pour les étudiants en formation initiale (FI) de moins de 26 ans.

5/ Enfin, la LP existe depuis 6 ans sous la forme d'un diplôme délocalisé (conformément à la charte des délocalisations) en partenariat avec l'Université d'Abomey-Calavi, l'École du Patrimoine Africain, l'École Internationale du Théâtre du Bénin et l'Ambassade de France au Bénin. Sa sortie de l'Université Franco-Allemande (<http://www.dfh-ufa.org/>) après septembre 2011 – reconversion de ce cursus intégré en un master binational – soldera les poursuites d'études qui en découlaient. Le reste de celles-ci s'accomplit à la marge.

Selon l'AERES, ces points forts rendent ce diplôme « attractif ». Sa visibilité en France et le nombre de candidatures qu'il suscite le confirment.

Or l'AERES signale différents points qui pourraient l'affaiblir. Ces interrogations lui valent un classement en C. Nos éclaircissements répondront, du moins nous l'espérons, à ces interrogations.

I. Polyvalence et compétences reconnues

La conception de projets culturels, l'AERES le mentionne, renvoie à des « aspects très différents et non à une qualification professionnelle reconnue ». Pour autant, ce cursus répond aux attentes du marché de l'emploi culturel en termes de qualifications attendues pour des postes de cadres intermédiaires dont le niveau d'emploi se situe entre ceux de techniciens et ceux de cadres supérieurs.

Notons, pour exemple, que les professions intermédiaires représentent la majeure partie des emplois pourvus dans le domaine du spectacle vivant. Cf. Tableau de bord de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Observatoire prospectif, spectacle vivant, CEREQ, AFDAS, AUDIENS, Min. du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Min. de la culture et de la Communication, 2011.

Si nous valorisons la polyvalence comme un facteur crucial d'employabilité, elle ne saurait remplacer l'acquisition de compétences reconnues. Les enseignements spécialisés en filières donnent précisément accès à ces compétences. Ils sont introduits graduellement entre le S1 et le S2 et coordonnés avec les enseignements fondamentaux et l'avancée du projet culturel tuteuré. Ces enseignements (arts, publics, politiques culturelles) se spécialisent en filières tandis que d'autres donnent accès à des compétences (méthodologie de projet, techniques de communication et d'écriture, approches du mécénat,

gestion et administration de projet culturel, multimédia en ligne) reconnues dans le domaine artistique et culturel lorsqu'il s'agit de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets culturels.

II. Compétences et métiers visés

Ces compétences spécifient des profils professionnels concrètement ancrés dans des secteurs d'emplois et assurent aux étudiants des débouchés professionnels pour des fonctions et des postes clairement identifiés :

	SECTEUR PUBLIC		SECTEUR PRIVE	
	STRUCTURE	FONCTION/POSTE	STRUCTURE	FONCTION/POSTE
Toutes les filières confondues	Services culturels ou d'actions culturelles des collectivités (villes, communauté de commune, départements, régions)	Chargé de mission, Chargé de projet culturel, Responsable action culturelle, Agent de développement culturel, Chargé de la programmation	Centres culturels, maison de quartier... fédérations d'éducation populaire	Chefs de projets, Organisateur d'événements, Agents de développement des actions culturelles

L'ensemble de ces fonctions et postes, déclinables par secteur d'activités culturelles, renvoient à des référentiels métiers – plus qu'à des métiers - en fonction desquels la licence prépare les étudiants. Elle leur permet d'acquérir en un an une qualification professionnelle qui répond à ses besoins réels et identifiés du secteur culturel.

Ces compétences se répartissent selon cinq registres :

- techniques : utilisation de matériels multimédia, logistique, communication...
- organisationnelles : coordination, gestion administrative et financière d'activités culturelles...
- relationnelles : relations publiques, presse, promotion...
- artistiques : connaissance des disciplines artistiques et des logiques d'action culturelle.
- spécifiques : travail auprès de publics spécifiques, de partenaires institutionnels et associatifs.

III. Accompagnement des étudiants

Les étudiants sont recrutés en fonction de leur projet professionnel. À l'entrée en LP, un dispositif d'accueil, un bilan de compétences et la mise en place d'un parcours personnalisé facilite leur orientation. L'organisation de la formation en 4 filières précise encore le choix professionnel des étudiants. Enfin, l'implication des étudiants dans le monde professionnel par le biais d'un stage, d'un projet tuteuré et d'un atelier de professionnalisation les préparent activement à l'insertion professionnelle.

IV. Mutualisation avec la spécialité Médiation culturelle de l'art

La licence CMPC dépend du secteur médiation culturelle de l'art et ne relève d'aucune confusion entre les deux spécialités. Les mutualisations avec la première année de la spécialité *Médiation culturelle de l'art* du master *Arts* correspondent à des enseignements qui, bien que centraux, ne prennent leur sens qu'en fonction de la manière dont ils sont mobilisés tantôt, en licence, dans une logique de conception de projets culturels, tantôt, en master, dans une logique de médiation d'une œuvre. Elles ne concernent que des enseignements pratiques et spécialisés, et non pas des enseignements théoriques et fondamentaux. Cela étant, cette mutualisation est aussi commandée par une nécessaire maîtrise des coûts. Nous nous rendons compte néanmoins, qu'en LP, et du fait d'un accès plus direct au marché du travail, un niveau de qualification plus poussé sur certains enseignements peut justifier de telles mutualisations. Pour autant, nous sommes tout à fait disposés à spécifier ces enseignements en fonction du seul niveau L3. La LP n'étant pas de surcroît un vivier de recrutement pour le master professionnel de médiation des arts.

V. Effectifs et débouchés professionnels

L'AERES s'inquiète à juste titre du volume « hors norme » des effectifs de la LP. Rappelons que sur la centaine de personnes formées, seulement 30 diplômés en FI cherchent un emploi. Les autres sont stagiaires de la formation continue (FC) et 75% d'entre eux sont déjà en emploi. Pour eux, la question des débouchés se pose moins que celle de l'acquisition de compétences. Leur droit à échelonner leurs études sur plusieurs années explique au passage le taux d'échec relevé par l'AERES : ces stagiaires de la FC sont chaque année comptabilisés comme échec. Il conviendra également de préciser, sans pour autant y revenir, que les débouchés de la LP se distribuent à l'échelle de l'Europe, de la France et pas exclusivement de PACA.

VI. Situation dans l'offre de formation

Pour conclure, nous souhaitons souligner la légitimité de cette LP au sein de l'Université de Provence et plus largement en France. L'offre de formation en PACA ne compte que 3 LP, plus complémentaires qu'identiques. Celle de l'Université de Provence pourvoit des compétences en matière d'action culturelle. Celles des universités de Toulon et de Nice se spécialisent respectivement dans le management et la communication événementielle. Il en est de même pour la spécialisation des licences de l'Université Paul Cézanne (Management et administration des institutions) et d'Avignon (Communication). Sur l'ensemble des LP *Activités culturelles et artistiques* (19), celle de l'Université de Provence compte parmi les 3 seules en France spécialisées en conception et mise en œuvre de projets culturels. Les deux autres (Le Mans et Bordeaux 3) cultivent d'autres spécialisations (histoire et communication). Quant à un éventuel recouvrement avec les spécialités de niveau master, celui-ci ne saurait être effectif compte tenu de la spécialisation des masters : en droit culturel (Avignon et Paul Cézanne), en Ingénierie de la création multimédia (Nice), en Culture et communication (Avignon), en Muséologie (Nice), en Management et en Administration des institutions (Paul Cézanne).



Mention portée par l'Université de Provence au nom d'Aix-Marseille Université

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Licence Pro Intervention Sociale

Spécialité : Intervenant Spécialisé dans le Domaine de la Surdit  - M tiers de l'Education, de l'Enseignement et de l'action Sociale (LP ISDS – MEES)

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence Pro « Intervention Sociale, sp cialit  Intervenant Sp cialis  dans le Domaine de la Surdit , ». Il appelle toutefois un certain nombre de pr cisions en liaison avec les points faibles relev s par l'AERES.

Pr ambule :

Nous voudrions commencer notre r ponse en soulignant que les recommandations du rapporteur vont dans le sens des d marches entreprises pour la r novation de la Licence Professionnelle Mention *Intervention Sociale*, sp cialit  *Intervenant Sp cialis  dans le Domaine de la Surdit , M tiers de l'Education, de l'Enseignement et de l'action Sociale* (LP ISDS-MEES) par le nouvel enseignant-chercheur (EC) recrut  en septembre 2009 dans le but de remplacer l'EC responsable de la LP ISDS parti en retraite en janvier 2009. Mais la charge de travail de tout EC nouvellement recrut  est particuli rement lourde les deux premi res ann es, sans m me  tre impliqu  dans le renouvellement ou la cr ation de dipl mes. Que l'EC recrut  sur le poste de Ma tre de Conf rences (MCF) fl ch  Langue des Signes Fran aise (LSF), originaire d'une autre r gion, s'est attach  pendant son ann e de stage (2009-2010)   d couvrir le fonctionnement et les personnels d'une universit  qu'il ne connaissait pas jusque l , ainsi qu'  tisser des liens avec l'essentiel des acteurs de la communaut  sourde marseillaise et PACA qu'il n'avait jamais  t  amen    rencontrer auparavant. Afin de r pondre   une demande urgente des professionnels locaux, il a dans le m me temps propos  la cr ation d'une sp cialit  *Interpr te Langues des Signes* (ILS) du Master Mention Sciences du Langage (SCL), et d'une sp cialit  de Licence Professionnelle *Soignants Signeurs*, avec le pr cieux concours de l' quipe de la vice-pr sidence du CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire).

Dans cette perspective, nous informons le rapporteur que le recrutement d'un professeur associ  (PAST) de LSF est en cours pour la rentr e de septembre 2011, et que celui d'un MCF poss dant un profil LSF est en discussion.

Ceci  tant pos , nous souhaitons remercier le rapporteur pour ses recommandations constructives et abordons maintenant les diff rents points soulev s dans le rapport. Notre r ponse comportera des  l ments renvoyant   la licence g n rale SCL dans le souci de mener une r flexion globale sur l'articulation des formations LSF au sein de l'universit . Enfin, en arri re plan de notre r ponse se profile l'id e que la Langue des Signes ne constitue,   notre avis, pas tant une sp cialit  qui devrait faire l'objet d'un parcours   part, qu'un domaine  minemment interdisciplinaire et n cessairement compl mentaire d'autres formations, qui se doit,   terme, d' tre ouvert au plus grand nombre.

I. Fusion des universit s et place de la LSF dans la nouvelle organisation

Les trois universités d'Aix-Marseille sont en cours de fusion. La fusion sera effective pour les composantes en janvier 2012. Cette fusion a pour effet le rattachement à un nouveau Pôle Langues du département Linguistique et Phonétiques et Générales (LPG) dont dépend la LP ISDS.

Le rattachement au Pôle Langue constitue une opportunité pour accélérer et densifier les échanges avec les EC des formations de LEA et LLCE entamées lors du montage de la spécialité de Master ILS. En particulier ont été envisagées des passerelles, voire un parcours transversal, entre les formations de langues et de sciences du langage aux niveaux Licence et Master.

De la même manière mais sans lien direct avec la fusion, des passerelles entre les formations de Traitement Automatique du Langage (TAL) et de Français Langue Etrangère (FLE), et une « filière » LSF sont à l'étude.

Cependant, la mise en place d'une filière ou d'un parcours plus ambitieux que les enseignements actuellement proposés dans le parcours B de la nouvelle maquette SCL (36h sur 2 ans, hors cours pratiques de LSF) n'est envisageable qu'avec le recrutement supplémentaire d'un EC spécialisé LSF. La mise en place d'une Licence LSF en 6 semestres telle que suggérée par le rapporteur pose également la question de l'articulation avec l'ensemble du Pôle Langues et de la Maison des Langues de l'université (en création) et celle de l'effectif enseignants et latos dédié à la gestion d'une telle licence. Ces questions sont à l'étude et nécessitent du temps si l'on souhaite mener à bien la réflexion.

Nous voudrions souligner ici que l'université a montré un soutien total à la mise en place des nouveaux diplômes et cours de LSF proposés depuis le printemps 2010. La création des enseignements de LSF en L1 et L2 est accompagnée par le recrutement d'un enseignant de LSF sur un poste de PAST à partir de septembre 2011. Ce recrutement a pour effet d'intégrer à l'équipe pédagogique de manière pérenne et visible un enseignant sourd qui participera à toutes les réflexions menées sur le développement de la LSF au sein de l'université, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue.

Nous abordons maintenant les points soulevés sur la LP ISDS proprement dite.

II. « Professionnalisation » de la LP

Le maintien de la LP semble une nécessité répondant aux besoins de jeunes diplômés à bac+2 ou des éducateurs spécialisés qui intégreront directement le milieu professionnel à l'issue de la LP, mais également aux besoins de professionnels sourds tels que des éducateurs scolaires, le plus souvent non diplômés et pourtant compétents, à qui la LP éventuellement précédée d'un DU (à mettre en place), confèrera un titre et un niveau reconnu dans les conventions collectives en validant leur expérience professionnelle.

Une discussion ouverte avec les professionnels locaux et nationaux de la surdité plus large que dans le cadre d'un conseil de perfectionnement s'impose comme une nécessité en amont des modifications en profondeur demandées par le rapporteur et envisagé par le responsable de la LP, en prenant également en compte les retours des étudiants recueillis par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) et par l'équipe pédagogique. Les échanges (déjà en cours depuis plusieurs mois) avec les acteurs locaux mèneront à la création de parcours bien identifiés, ce qui permettra de mettre en place des partenariats cohérents avec les différents organismes locaux. Les parcours ou métiers identifiés sont par exemple enseignants du primaire et du secondaire, orthophonistes, éducateurs scolaires, travailleurs sociaux pour les plus importants.

De même, une réflexion sur les points de convergence entre la LP ISDS et les LP *Conception et mise en œuvre de projets culturels* et LP *Création Multimédia pour le WEB / Conception et Administration de sites Web* a été entamée. Ces sujets seront intégrés à l'ensemble de la réflexion à mener dans l'année à venir.

III. Modifications qui seront effectuées sur la maquette de la LP :

- 1/ Augmentation significative du volume horaire global, en particulier de la part des enseignements professionnels hors cours de LSF, et réduction du volume des enseignements proprement universitaires. Amorce de cette politique en faisant intervenir dès l'année prochaine (2011-2012) un nombre accru de professionnels, en favorisant l'intervention des organismes sociaux et financeurs (MDPH, AGEFIPH, FIPHFP entre autres).
- 2/ Sélection à l'entrée d'étudiants présentant un profil permettant leur intégration au monde du travail à l'issue de la LP ; orientation des profils à poursuite d'études vers la licence SCL, parcours B.
- 3/ Travail en collaboration avec le service de la formation continue déjà entamé afin d'ouvrir la LP à un public de formation continue en privilégiant une organisation hebdomadaire et annuelle adaptée à ce public ; communication sur l'existence de la LP en direction de ce public. La formation des personnels de l'université est actuellement à l'étude.
- 4/ Articulation du tronc commun avec la LP en création *Soignant Signeur*, en particulier pour le parcours Médiateur qui peut se décliner dans les domaines non seulement de la santé, mais également du social, du judiciaire etc. : ceci implique de possibles modifications de la structure de la nouvelle LP. Nous aurions souhaité mener ce travail pendant l'élaboration de la nouvelle maquette, chose impossible dans le temps qui nous était imparti.
- 5/ Répartition des enseignements hors LSF sur les deux semestres (actuellement concentrés sur le premier semestre) et alternance des sessions de cours/projet tuteuré et des stages sur toute l'année. Cette organisation permettra un suivi plus régulier des étudiants en maintenant un contact tout au long de l'année et particulièrement pendant/entre les périodes de stage. Elle permettra également aux étudiants d'appréhender les contenus théoriques en établissant des liens avec leur expérience de terrain au cours des stages.

A la demande des acteurs de terrain, nous souhaiterions également modifier l'intitulé de la LP (proposition à valider par les acteurs de terrain : *Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de l'Action Sociale en contexte de surdit *) qui semble entretenir une confusion quant aux objectifs de cette formation.

Nous rappelons enfin que si les  tudiants qui se destinent   l'enseignement ou   l'interpr tariat seront invit s   suivre la Licence g n rale SCL et poursuivre dans un Master, cette LP reste pour l'essentiel du public qu'elle vise un compl ment de formation sans  tre une formation   un m tier en particulier. La cr ation de parcours permettra sans doute de clarifier cet aspect en identifiant et en rendant plus visible le public vis .



Mention port e par l'Universit  de Provence au nom d'Aix-Marseille Universit 

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Licence Pro « Am nagement du Territoire et Urbanisme »

Sp cialit  : G omatique et D veloppement des Territoires Ruraux

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence Pro « Am nagement du Territoire et Urbanisme, sp cialit  : G omatique et D veloppement des Territoires Ruraux ». Il appelle toutefois un certain nombre de pr cisions en liaison avec les points faibles relev s par l'AERES.

La formation pr sente des enseignements en am nagement du territoire centr s, d'une part, sur les territoires ruraux et, d'autre part, sur le d veloppement durable. La dimension rurale renvoie au contexte territorial local du site de l'IUT, Digne-Les-Bains et ses environs. Quant au d veloppement durable, ce concept est d sormais incontournable dans le secteur territorial, particuli rement en espace rural.

Cette formation pr pare des professionnels dans le domaine de la g omatique appliqu e   la gestion des territoires. Tous les enseignements techniques s'appuient sur des donn es concr tes, issues du monde professionnel, en r ponse   des th matiques de la g ographie et de l'am nagement.

Les  tudiants sont sensibilis s aux outils d'am nagements des territoires qui r pondent   des probl matiques environnementales (gestion foresti re, d chets, inondation, consommation d' nergie, etc.) et de d veloppement d'activit s humaines (agricoles, sylvicoles, touristiques, urbaines, etc.) avec une attention sur leur r partition spatiale. De plus, la dimension du d veloppement durable est, de nos jours, largement soutenue par les acteurs et les politiques territoriaux. Ainsi, la notion du d veloppement durable, indissociable   la gestion territoriale, est visible dans la pr sentation des enseignements.

Les volumes horaires de certains modules d'enseignements envoy s ont  volu .

I. « Trop d'enseignement en g omatique au d triment de l'am nagement du territoire »

Tous les enseignements autour des outils de SIG s'appuient sur des donn es concr tes qui sont ou ont  t  utilis es dans le secteur professionnel de l'am nagement. Ces donn es sont trait es pour faire de l'analyse spatiale, ce qui permet d'identifier les dynamiques territoriales et de mieux comprendre l'organisation des activit s qui structurent le territoire  tudi . Si l'intitul  des enseignements techniques n' voque pas le domaine de l'am nagement du territoire, le contenu du module fait forc ment r f rence   des probl matiques de gestion territoriale.

II. « La comp tence juridique insuffisante, une focalisation sur le droit urbain... (loi Montagne, risques, d chets...)»

L'UE5.1 du semestre 5 « Gestion des territoires - g ographie rurale » enseigne les g n ralit s sur l'organisation des territoires ruraux ainsi que les politiques publiques territoriales rencontr es sur ces territoires (P les d'excellence rurale, Programme LEADER Liaisons entre actions de d veloppement de l' conomie rurale, Loi montagne, etc.). Par ailleurs, la notion de la mondialisation est introduite afin de montrer l'effet du march  mondial sur les territoires ruraux en France mais aussi en Europe. Il ne faut pas oublier que la gestion territoriale est li e   l'aspect  conomique. Un enseignement de 20h en  cologie permet de sensibiliser les  tudiants   l'environnement notamment   la pollution de l'eau et des sols (impacts de l'agriculture dans le rural) et la gestion des d chets.

Au semestre 5, dans le cadre de l'UE6.1, « Am nagement et d veloppement local durable », un module initie   la gestion des risques. Dans un premier temps, ce module pr sente les diff rents types de risques naturels existants (incendie, s isme,  boulement...), et dans un second temps, les  tudiants d couvrent un outil SIG (G oconcept) pour traiter des donn es en r ponse   une probl matique de gestion de risque. Ce module est assur  par un professionnel responsable d'un service cartographique du SDIS (pompiers).

III. « Nous sommes favorables à ce que la notion de développement durable soit introduite dans le libellé de la formation. « Spécialité : Géomatique et Développement DURABLE des Territoires Ruraux ».

Depuis 2009-2010, des changements ont été opérés au niveau de la liste des intervenants professionnels.

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	UE concernée	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
JOSELIN Didier	Géographe, Chargé de recherche CNRS, Avignon	6	30	Analyse Spatiale et SIG libre (GRASS) et (ArcGIS)
BECQUET JC	Informaticien - Société Apitux, Digne-Les-Bains	2	30	Base de données : SGBD (Merise) et requêtes SQL
AUTIN Gaëlle	Ingénieur SDIS 84	2	6	Information géographique, droit des données
DAO JM	Technicien – DDT Digne-les-Bains	3	21	Dessin Assisté par Ordinateur (Autocad)
GELY Marie	Géomaticienne CIRAD, Montpellier	2	6	SIG : itinéraires, trajet parcourus (ArcGis)
* EHTEVE F	Bureau étude territorial	7	18	Programmation Interface graphique
BREMOND Claude	Ingénieur urbaniste, Mairie Digne	7	12	Outils urbanistiques : usage des SIG pour la gestion cadastrale (Cas Digne-les-Bains)
* DARQUES Regis	CNRS, Montpellier	3	36	Téledétection
VIALE Adrien	Expert Géomètre	8	12	Droit urbain : PLU, SHOM
MOULIN Patrice	Géomaticien au SDIS	6	18	Risques naturels et SIG(Géoconcept)
JOUANNE Mikael	Géomaticien, Société Avion Jaune, Montpellier	6	12	Traitements images et SIG (outil image Analysis ArcGis)
FANTONE G	Géographe cartographe, INRA, Avignon	8	12	Webserveur, interface web
* CLAP Marie	Géographe, PNR Porquerolles	6	6	Risques naturels et SIG

* Les noms barrés signifient que ces personnes n'interviennent plus.

Nouveaux intervenants depuis 2010-2011

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	UE concernée	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
Tavernier Thibault	Géographe Géomaticien – ENTENTE pour la forêt méditerranéenne, Aix	7	18	Web SIG (webmapping)
Thévand François	Technicien DDT, Digne	6	12	SIG et gestion forestière : mise à jour de données (tracés chemins, sentiers)
Vaissière Fabien	Géographe Géomaticien – Pays Serre Ponçon Ubye Durance	5	12	Urbanisme : Politiques publiques territoriales locales
Lacote Germain	Géomaticien CG O4	7	12	Gestion de données et SIG pour un observatoire de l'eau

IV. « Un recentrage sur outils Arcgis et Adobe Illustrator »

L'essentiel des applications SIG est effectué à partir des outils d'ArcGIS 9.3. (UE2, UE6) sans pour autant négliger l'outil MapInfo dans le module d'initiation aux SIG.

Des enseignements sur Adobe Illustrator sont dispensés dans le module de cartographie UE3 à travers la création de modèles graphiques et l'ajustement de la mise en page d'une carte. Tous les travaux cartographiques sont finalisés par une mise en page réalisée sur Adobe Illustrator.

V. « Moins de cours en télédétection »

L'UE 3 « Cartographie et télédétection » représente 70h de cours : 39h pour le module en cartographie et 30h pour le module télédétection.

Jusqu'à 2009-2010, le module de télédétection présentait un volume horaire important (au minimum 39h) lié à un choix de l'intervenant en question. Depuis 2010-2011, nous (comité du conseil pédagogique annuel) avons opté pour un enseignement plus réduit en télédétection – 30h - qui est désormais assuré par une enseignante universitaire titulaire. Des travaux de télédétection étant associés parfois aux SIG, nous avons jugé nécessaire de maintenir 30h afin de permettre un enseignement théorique avec des cas d'applications. L'étudiant ainsi sensibilisé à cette discipline peut effectuer un stage en télédétection. Le CEMAGREF localisé à Maison de la Télédétection à Montpellier, recrute régulièrement des stagiaires.

VI. « Plus de cours en gestion des données, droit de la donnée »

Un enseignement dispense un cours de 6h sur le droit de la donnée (au semestre 5, UE2, dans un module désormais intitulé « Information géographique, droit de la donnée ».

Des enseignements autour de la gestion de données, les systèmes de gestion de base de données (Merise) et les requêtes SQL, sont dispensés dès le début de l'année dans l'UE2. (33h). Au semestre 6 (UE6), un enseignement est dédié à l'organisation d'une base de données dans Access pour l'introduire dans un SIG (création de métadonnées, catalogage de données) à l'aide de petits outils d'exécution programmés en amont. Les outils Geodatabase sont présentés dans le module d'initiation des SIG de l'UE2.

VII. « Rencontre avec la LP Tourisme durable »

En 2010-2011, la sortie de début d'année, appelée « Sortie Bivouac » avec l'ensemble des étudiants en LP de l'IUT du site de Digne-Les-Bains, s'est bien déroulée autour d'une thématique commune aux deux licences (LP ATU et LP Tourisme durable), celle du développement territorial en milieu rural. Au cours de la randonnée, les étudiants par groupe, ont eu à identifier les activités humaines du territoire traversé et la richesse du patrimoine naturel (paysage) et culturel (ruines, bâtisses religieuses, murets en pierre, etc.). Chacun des groupes a remis un rapport illustré de photographies et de cartes, relevés GPS). Certes les étudiants de la LP Tourisme ont prêté plus d'attention aux activités touristiques que les étudiants de ATU qui ont porté un regard, selon le cursus de l'étudiant, plus attentionné sur la structure topographique des paysages, les forêts, l'organisation de l'habitat, les activités agricoles, etc. Cependant, cette sortie rend compte de l'importance des activités touristiques, agricoles ou forestières pour le développement des territoires ruraux des environs de Digne-Les-Bains.

VIII. Complément de réponse

Il convient de relativiser le déséquilibre entre les enseignements de la géomatique et ceux de l'aménagement du territoire, du fait que nous attachons une importance particulière à ce que la géomatique enseignée au sein de cette licence s'appuie sur des données empruntées à la thématique de l'aménagement des territoires ruraux.

Ceci justifie de maintenir les enseignements en aménagement durable des territoires ruraux puisqu'ils permettent aux étudiants de donner du sens aux données qu'ils ont à traiter et à gérer dans les applications SIG. Les étudiants doivent pouvoir donner du sens et de la valeur aux données manipulées, afin de les interpréter et de produire de l'information géographique pertinente en vue de son intégration dans un SIG. La pleine exploitation des fonctionnalités d'un SIG nécessite en effet la maîtrise du sens des informations qu'il contient.



Mention portée par l'Université de Provence au nom d'Aix-Marseille Université

Domaine : Arts, lettres, Langues

Mention : Licence Pro « Développement et protection du patrimoine »

Spécialité : Conservation et restauration du patrimoine bâti

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence Pro « Développement et protection du patrimoine, spécialité Conservation et restauration du patrimoine bâti». Il appelle toutefois un certain nombre de précisions en liaison avec les points faibles relevés par l'AERES.

Préambule

Tout d'abord quelques erreurs semblent s'être glissées à la lecture du dossier. En effet, la spécialisation en parcours dans cette licence ne se fait pas au second semestre mais dès le premier par des cours spécifiques à chaque parcours même si certains enseignements sont communs. De même, le volume horaire de formation est de 290h et non de 264h auxquelles s'ajoutent 100h de projets tutorés.

I. Les dispositifs de mise à niveau dont l'absence nous est reprochée.

En fait s'il n'y a pas de cours spécifiques de mise à niveau, c'est sur le terrain que ce travail se fait. En effet, pour des profils techniques n'ayant pas ou peu fait d'histoire de l'art et de l'architecture, des visites de sites sont organisées chaque semaine afin d'étudier les styles en architecture et le vocabulaire, tout ceci lié au contexte historique de la construction. De même, pour les étudiants venus de sciences humaines, des études des techniques de constructions et d'initiation au diagnostic des pathologies du bâti sont effectuées sur le terrain. Les projets tutorés sont là aussi pour développer les connaissances dans les domaines des sciences et des sciences humaines. Le travail de recherche en archives qui est demandé pour retracer l'histoire d'un monument est fait avec autant d'efficacité, à terme, par un étudiant en diagnostic que par un étudiant en valorisation alors que les cursus sont différents. Il est d'ailleurs tout à fait étonnant de voir l'évolution, entre la présentation de la première phase des projets tutorés début décembre et la présentation du projet final à la fin du mois de mars, du discours, de la maturité de la réflexion, de la maîtrise du vocabulaire et des compétences acquises dans les domaines du diagnostic et de la valorisation pour chacun des parcours concernés. La mise à niveau est totalement effective. Lorsque cette licence pro a été créée, ce problème était notre plus grand souci. Comment enseigner à des étudiants d'horizons si différents ? Le travail pratique de terrain, les échanges avec les professionnels dans tous les domaines, les dossiers monographiques à préparer en dehors des projets tutorés ont permis d'aplanir cette difficulté majeure. Preuve en est qu'une étudiante d'histoire de l'art est devenue conducteur de travaux dans une entreprise de restauration de sculptures à Avignon (Entreprise Quelin) et elle fait autorité sur les chantiers qu'elle dirige.

II. Le volume horaire est faible.

Or nous avons établi ce volume horaire, lors de la création de la licence pro en 2004, en fonction de ce qui nous a été indiqué pour ce type de formation. En réalité les étudiants ont cours tous les jours et il leur est demandé de nombreux travaux à rendre, encadrés par les enseignants. Il nous est tout à fait possible et nous souhaitons même ardemment augmenter le volume horaire d'enseignements car nous refusons très souvent des propositions de collaboration de professionnels afin de ne pas dépasser le nombre d'heures qui nous est alloué.

III. la poursuite d'études après la licence pro.

Les propositions qui nous sont faites dans le rapport d'évaluation sont effectivement une piste que nous allons explorer. Pourquoi les étudiants poursuivent-ils leurs études ? Un certain nombre de diplômés ont envie, dès l'entrée en licence pro, de poursuivre à bac+5. Il est pourtant clairement annoncé que cette licence pro est un diplôme de fin d'études et que sa vocation est de rendre opérationnels les diplômés immédiatement après leur stage. D'ailleurs nulle part il n'est affiché, contrairement à d'autres formations de ce type, des poursuites d'études possibles. Nous avons émis l'idée de critères d'excellence qui permettraient de limiter le nombre de candidats à des formations supérieures mais cela est difficile à mettre en place quand les diplômés changent d'université. Nous avons questionné les étudiants à ce sujet mais beaucoup répondent qu'ils ont peur d'entrer dans la vie active et en reculent l'échéance. La moyenne d'âge des candidats est de 22 ou 23 ans et beaucoup se trouvent encore trop jeunes pour affronter les difficultés du monde professionnel. Ils pensent, même si on leur affirme le contraire, que plus ils auront de diplômes plus l'insertion sera facile et plus leur salaire conséquent. Nous avons interrogé des étudiants qui ont fait un master après leur licence pro et en fait très peu ont obtenu un travail à la hauteur de leurs compétences. C'est finalement leur diplôme de licence pro qui leur a été le plus utile.

IV. L'insertion professionnelle des étudiants

C'est une question qui nous préoccupe depuis toujours et qui fait sans cesse évoluer notre programme pédagogique. Il nous a fait un temps nous demander si nous ne devrions pas fondre les deux parcours en un seul afin de rendre les compétences plus variées. Le danger est de perdre la spécialisation acquise dans chaque parcours et de former des étudiants plus « généralistes ». Or ce n'est pas du tout notre objectif

Il est clair en tout cas que ce sont les profils techniques qui trouvent le plus facilement un emploi intéressant car les entreprises de restauration des monuments historiques et du bâti ancien manquent encore beaucoup de gens compétents sur les questions historiques et architecturales ainsi que sur les techniques de constructions dans le bâti ancien. Les difficultés sont plus grandes pour les étudiants en valorisation qui trouvent cependant des contrats à durée déterminée. Cela dit, de nombreuses communes n'ont pas développé de services patrimoine et il y a là matière à créer des emplois. Mais, et on le voit à travers les stages, les étudiants manquent d'assurance et ne savent pas toujours « vendre » leurs compétences. A cela aussi nous devons travailler pour mieux aider nos diplômés à réussir leur vie professionnelle.

V. Les conventions à mettre en place entre les partenaires professionnels

Nous avons une convention avec la ville d'Arles grâce à laquelle nous avons pu développer les relations avec le service patrimoine. Effectivement il serait tout à fait opportun de renforcer les liens avec le Laboratoire de Recherches sur les Matériaux (LERM) également à Arles, mais nous faisons déjà partie du pôle Industries Culturelles et Patrimoine, association créée en 2007 et qui a été labellisée PRIDES par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur la même année. Nous avons participé, dans ce cadre, au salon du patrimoine à Paris en 2010, ce qui permet de faire connaître cette licence dans les milieux professionnels à l'échelle nationale et élargit le bassin de recrutement, à la fois d'étudiants et d'intervenants. Le président de ce pôle est le directeur général du LERM, M. Gilles Martinet qui fait partie de l'équipe pédagogique de la formation. Mais nous devrions, en effet, de façon plus systématique, formaliser ces partenariats par des conventions.

VI. Enfin il nous est proposé de mettre en place une formation par alternance.

Cela suppose que les candidats doivent trouver une entreprise avant de s'inscrire dans cette licence pro. Cela pose donc le problème du choix de la structure non loin du lieu de formation. Or la plupart des candidats viennent de toute la France et ne connaissent pas notre région. Cela ajoute donc une difficulté pour eux. D'autre part s'ils choisissent une entreprise ou une collectivité dans leur région, le problème de la mobilité va se poser dans ce cadre là. Nous proposons un stage de 16 semaines au second semestre. C'est à la fois très long puisque cela entame largement ce semestre mais cette longueur est très demandée par les structures afin d'exploiter au mieux la collaboration du stagiaire et les bénéfices retirés sont importants pour celui-ci à terme. Ce stage nous semble une forme correspondante mais plus facile à mettre en œuvre qu'une formation en alternance ou en apprentissage.

D'autre part, nous avons un nombre croissant de demandes en formation continue. Pour le moment nous avons surtout des personnes qui ont un congé formation et n'ont pas eu besoin de créer des enseignements spécifiques à des horaires particuliers pour la formation continue. Mais étant donné le nombre de demandes nous allons certainement développer des enseignements spécifiques (en cours ou par télé-enseignement pour les contenus théoriques).

Le conseil de perfectionnement, dont la constitution est actuellement en cours de structuration définitive, s'est donné cette mission afin que la formation proposée dans la licence professionnelle conservation et restauration du patrimoine bâti puisse rester en adéquation avec l'évolution du marché du travail.



Mention portée par l'Université de Provence au nom d'Aix-Marseille Université

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Licence Pro «Management des organisations»

Spécialité : Tourisme durable

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence Pro «Management des Organisations, spécialité Tourisme durable ». Il appelle toutefois un certain nombre de précisions en liaison avec les points faibles relevés par l'AERES.

Préambule

Cette licence a été prise en charge en 2008-2009 par une nouvelle équipe, qui a consacré tous ses efforts à l'amélioration du fonctionnement, à l'adaptation des contenus aux réalités professionnelles, et à la constitution d'un réseau de partenaires professionnels. Ce travail commence aujourd'hui à porter ses fruits, tous les effets n'en sont pas encore lisibles.

I. Conseil de perfectionnement

Les contacts avec les professionnels au niveau local, régional et national s'étant fortement développés, **sa mise en place est programmée pour la rentrée 2011.**

II. Formation continue

Les données concernant les effectifs figurent dans le dossier. Devant l'importance de la demande depuis 2009, l'équipe de la LP a décidé de limiter l'effectif à 1/3 de l'effectif total (10/30). Le public de FC est essentiellement représenté par des personnes en situation de demandeur d'emploi, soit 24/34 depuis 2006.

	Demandeur d'emploi	RSA	Salariés	divers	(Départements d'origine – hors région PACA en rouge)
2006/2007					
3 stagiaires	2	1			04,17, 54
2007/2008					
6 stagiaires	4		1	1	04, 04, 04, 05, 83
2008/2009					
11 stagiaires	7		3	1	64, 34, 34, 50, 04, 04, 05, 83, 13, 04, 04
2009/2010					
4 stagiaires	2		1	1	78, 04, 13 ,13
2010/2011					
10 stagiaires	9			1	24, 39, 69,49, 13, 04, 06, 04, 05, 04,
TOTAL	24	1	5	4	

Ces stagiaires pour la plupart ont bénéficié d'une aide à la formation prise en charge par la Région PACA sous forme de subvention annuelle allouée aux universités.

Les salariés poursuivant un projet de reconversion professionnelle ont été relativement peu nombreux, soit 5/34 depuis 2006. Une partie non négligeable des stagiaires n'étant titulaire que du BAC, mais justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine suffisante pour prétendre accéder à la formation a bénéficié du dispositif VAP (DAI à l'Université de Provence).

Majoritairement, les stagiaires FC sont de PACA (23/34 - les dispositifs d'aide et de subvention à l'insertion professionnelle sont devenus essentiellement régionaux), mais d'autres départements sont représentés, témoignant de l'attractivité de la formation.

(Cf. tableau ci-dessous).

Origine des stagiaires FC depuis 2006.

III. Modalités de pilotage de la LP au Maroc

L'ouverture de ce groupe de formation fait suite à une demande d'un partenaire déjà en convention avec l'université de Provence pour d'autres formations.

Ce dispositif a commencé à fonctionner à la rentrée 2009, avec une promotion de 18 étudiants. Elle ne concerne des étudiants en formation continue. La maquette est identique à celle de la LP proposée en France, avec une adaptation concernant la connaissance du milieu local et du droit marocain.

Le pilotage est assuré sur place par deux responsables pédagogiques, et encadré par l'équipe de l'IUT qui se rend sur place chaque semestre pour :

- examen des dossiers de candidature des étudiants (qui sont ensuite validés par la cellule de FC de l'Université de Provence).
- validation du recrutement des intervenants
- cours et conférences
- réunions avec l'équipe pédagogique locale
- participation aux soutenances des projets tuteurés et aux jurys.

Le jury final est présidé par le directeur de l'IUT, la saisie des notes et la délivrance des diplômes sont effectuées à l'IUT.

Des échanges réguliers par Internet permettent la transmission de sujets, de documents, de plans de cours, etc.

Les étudiants français de la LP se sont rendus en janvier 2011 au Maroc pour rencontrer leurs homologues marocains et étudier les problématiques locales du tourisme durable. Ce dispositif devrait se pérenniser.

Une évaluation spécifique est prévue au bout de deux années de fonctionnement, soit fin 2012.

IV. Insertion professionnelle des diplômés

La Licence Professionnelle a pour vocation d'offrir aux diplômés des débouchés professionnels dans les domaines du tourisme, du développement territorial et dans le domaine tertiaire en général (management des organisations). Pour faciliter

l'insertion professionnelle des étudiants, en particulier dans le secteur du tourisme, les actions suivantes ont été mises en œuvre ces 3 dernières années :

- développement des partenariats avec le monde professionnel : participation soutenue des professionnels aux enseignements, témoignages d'acteurs du tourisme, travaux de terrain sur des sites touristiques animés par des professionnels, accès à des centres de ressources professionnels
- accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel et la recherche de stage correspondant, se traduisant par l'augmentation des stages longs, et le développement des stages chez des opérateurs privés s'ouvrant au tourisme durable (agences de voyage, tour opérateurs...)
- rencontre des étudiants avec des professionnels du tourisme et participation à des manifestations professionnelles pour permettre aux étudiants de développer leur réseau (université d'été du tourisme rural en 2010, journées de l'écotourisme en 2011...)
- participation aux travaux nationaux sur l'adéquation entre les besoins des métiers du tourisme et de l'hôtellerie restauration et l'offre française de formations supérieures animés par la Sous-direction du tourisme - DGCS -, et Atout France.

Les données concernant les diplômés 2007 (non disponibles lors de l'envoi du dossier, reçues en septembre 2010) montrent d'ailleurs une nette amélioration (7 emplois sur 9 dans le domaine du tourisme) – cf. annexe 1.

Annexe 1

Insertion professionnelle d'après les trois dernières enquêtes nationales :

Données issues des enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante sur le devenir des diplômés de Licence Pro 2006 et 2007 de l'Université de Provence

NB : les diplômés 2006 sont la première promotion – les données sur les diplômés 2007 disponibles depuis septembre 2010

Pourcentage de diplômés en emploi	61 %	60%
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études	6%	7 %
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi	28 %	33%

Apporter ci-dessous des précisions sur les emplois occupés pour chacun des diplômés en situation d'emploi :

2006	Secteur associatif, ONG	Association	Chargée de mission
2006	Marketing, commerce	Entreprise privée	Vendeur
2006	Tourisme	Entreprise privée	Agent de voyage
2006	Service aux entreprises	Entreprise privée	Chef de réception
2006	Marketing, commerce	Entreprise privée	Assistant administratif et logistique
2006	Fonction publique territoriale	Collectivité territoriale	Adjoint administratif
2006	Tourisme	Entreprise publique	Assistante commerciale
2006	Enseignement secondaire	Etat, organisme public	Aide documentaliste
2006	Action sociale	Association, institution	Agent d'accompagnement
2006	Tourisme	Entreprise privée	Secrétaire polyvalente
2006	Médecine, hôpitaux	Entreprise privée	Accueil
2007	Tourisme	Association, institution	Chargé d'accueil, promotion
2007	Tourisme	Collectivité territoriale	Animateur touristique
2007	Tourisme	Entreprise privée	Chargé d'études tourisme
2007	Service	Particulier	Au pair
2007	Tourisme	Entreprise privée	Préparation
2007	Tourisme	Association, institution	Assistant direction, vie associative
2007	Tourisme	Collectivité territoriale	Chargé de mission tourisme culturel, patrimoine
2007	Enseignement	Etablissement d'enseignement	Professeur
2007	Culture	Collectivité territoriale	Agent bibliothécaire

Mention portée par l'Université de Provence au nom d'Aix-Marseille Université

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Licence Pro Systèmes Informatiques et Logiciels

Spécialité : Imagerie Numérique

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence Pro « Systèmes Informatiques et Logiciels » spécialité « Imagerie Numérique ». Il appelle toutefois un certain nombre de précisions en liaison avec les points faibles relevés par l'AERES.

I. Une poursuite d'études en forte croissance et à un niveau désormais inquiétant

Afin de limiter le recrutement d'étudiants susceptibles de poursuivre leurs études, nous renforcerons notre communication (site web, documentations, salons) afin de bien signaler qu'il s'agit d'une formation destinée à insérer immédiatement le monde du travail.

D'autre part, nous avons pris contact avec le responsable du Master SIS de Marseille et avec le responsable de la mention "Imagerie Numérique" de ce Master, qui est la filière qui recrute le plus de nos diplômés de LP. Nous les avons informés de l'évaluation très négative de l'AERES et du danger que fait peser leur recrutement de nos étudiants sur la pérennité de notre formation. Ces responsables ont bien compris le problème et nous ont assuré qu'ils feraient désormais attention à ne plus recruter nos diplômés de LP.

Par ailleurs, une autre raison de l'augmentation des poursuites d'études ces trois dernières années était due au contexte de crise économique mondiale de la fin 2007, qui a entraîné une hausse du chômage. Devant la difficulté de trouver un emploi, les jeunes diplômés ont préféré poursuivre leurs études. L'amélioration progressive de la situation économique devrait voir une baisse des poursuites d'études.

II. La part des professionnels dans l'enseignement insuffisante, en particulier sur l'aspect imagerie.

Des efforts vont être faits pour améliorer la part des professionnels dans la formation, en particulier pour les enseignements d'imagerie numérique. Des professionnels interviendront notamment dans le cadre de formations très ponctuelles et de conférences pour présenter des sujets très appliqués de l'imagerie numérique. C'est par exemple ce qui a été fait cette année avec les interventions des sociétés VSM et SII, venues présenter leurs métiers de simulatoristes 3D.

III. L'absence de véritable projet d'avenir pour développer l'alternance.

La situation a évolué cette année, grâce à un nouveau partenariat qui nous a permis cette année d'accueillir 7 étudiants en alternance.

En effet, le partenariat avec l'Ecole de l'Air de Salon de Provence qui avait été évoqué dans le dossier de demande de réhabilitation a été concrétisé, lancé cette année 2010-2011 et se poursuivra les années suivantes. Ce partenariat permet à des élèves officiers de l'Armée de l'Air de s'inscrire en LP SIL en Formation Continue, et grâce à un aménagement d'emploi du temps de suivre la formation en alternance avec leurs enseignements militaires à la base de Salon.

Pour l'année 2010-2011, ce sont 7 élèves officiers qui ont suivi la formation en alternance, soit 25% de la promotion de LP composée cette année de 28 étudiants. Pour l'année 2011-2012, il est également prévu d'accueillir 7 élèves officiers en alternance.

Pour l'année 2010-2011, ce sont au total 9 étudiants qui ont été accueilli en Formation Continue. Ainsi que le conseille l'AERES, ce nombre croissant d'étudiants commence à atteindre une masse critique qui rendra possible l'ouverture d'un demi-groupe en formation initiale et un demi-groupe en formation continue.

Mention portée par l'Université de Provence au nom d'Aix-Marseille Université

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Licence Pro « Gestion de la Production Industrielle »

Spécialité : Métrologie, Instrumentation et Commande de Procédés pour l'Industrie

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence Pro « Gestion de la Production Industrielle, spécialité, Métrologie, Instrumentation et commande de procédés pour l'industrie ». Il appelle toutefois un certain nombre de précisions en liaison avec les points faibles relevés par l'AERES.

Certains de ces points soulèvent des questions auxquelles des éléments d'explication ou de précision par rapport au dossier d'habilitation sont donnés dans la présente réponse.

I. Diversification du recrutement

L'un des principaux points faibles de cette formation, malgré une qualité affirmée sur le plan de la professionnalisation, du partenariat industriel, et de l'organisation pédagogique, concerne le manque de diversification du recrutement en termes de typologie de diplômes (majorité de BTS).

Effectivement, des efforts importants ont été faits pour développer la communication vers les sections de DUT, pour cela on a doublé le nombre de visites effectuées auprès des IUT de 2009 à 2010, ce qui commence à porter ces fruits et permet d'enregistrer une augmentation de la proportion DUT/BTS, on est passé de 14% d'étudiants provenant d'un DUT, en 2009/2010, à 24% en 2010/2011.

En ce qui concerne la diversification de recrutement à partir des licences généralistes de l'établissement, comme précisé dans le rapport d'évaluation, un parcours de licence en Physique Appliquée et Instrumentation a été ouvert depuis peu dans la mention Physique Chimie. L'effet sur les entrées dans cette licence professionnelle est nul à ce stade compte tenu, d'une part du délai pour mettre en place un parcours sur les deux premières années, et compte tenu d'autre part des effectifs très faibles et en baisse globalement dans cette mention. Le positionnement de ce parcours PAI, dans la mention Sciences pour l'Ingénieur, à partir de 2012, dans Aix-Marseille Université, avec une structure des deux premières années incluant d'avantage d'enseignements appliqués dans la spécialisation du parcours et un public plus adapté pour une licence professionnelle, devrait pouvoir améliorer ce volet du recrutement. Cependant, les retours très positifs, de la part des entreprises partenaires et clientes de la formation, prouvent que le public actuel permet d'avoir des diplômés qui répondent au besoin.

II. Poursuite d'études des diplômés

L'autre point faible mis en avant est la poursuite d'études des diplômés. Comme cela est repris dans l'évaluation, de nombreuses actions importantes ont été mises en œuvre pour restreindre la poursuite d'études. Il est à noter que ces poursuites ont été divisées globalement par plus de 2 en 2 ans. Même si par le passé, ce flux était important dans la filière instrumentation et son master, il a considérablement diminué, également environ, dans les mêmes proportions. Il n'en demeure pas moins, qu'il peut exister quelques diplômés exceptionnellement présents en poursuite dans ce master, et quasi systématiquement lorsqu'il s'agit d'une entreprise, accueillant un apprenant en apprentissage, qui sollicite ce recrutement. Nous rappelons, ici, que dans ce cas, et légalement, il n'est pas possible de refuser l'inscription en master à un candidat, sous réserve de sa recevabilité pédagogique et que le quota d'apprentis de la formation ne soit pas atteint. D'autre part, il est impossible de maîtriser les poursuites d'études hors de l'établissement, une fois le diplôme obtenu ; malgré cela, les taux de poursuite sur ce plan ont pu être infléchis par une sensibilisation forte dès le début de la phase de recrutement. A ce jour et prévisionnellement, pour 2011, le pourcentage global de poursuite d'études par rapport au nombre d'inscrits en licence professionnelle GPI-MICPI devrait être de l'ordre de 10 à 15%. Comme prévu, les efforts seront maintenus dans ce domaine durant la période contractuelle en cours, pour aborder la suivante avec la situation la plus favorable possible.

III. l'insertion professionnelle

Enfin, l'insertion professionnelle est mentionnée comme étant fragilisée avec une dégradation nette des embauches ces dernières années. Cette perception des résultats d'insertion, basée sur les résultats seuls de l'enquête nationale, est faussée et ne reflète pas la réalité de l'insertion à l'issue de ce diplôme, qui est bonne.

En effet, ces résultats d'enquêtes prennent en compte, comme indicateur, le pourcentage de diplômés en emploi par rapport au nombre de diplômés après 24 mois, et donc incluent les diplômés ayant poursuivis des études pendant deux ans et étant tout juste positionnés sur le marché de l'emploi (qui plus est, en pleine crise pour les derniers).

Pourtant, les responsables de cette formation avaient pris soin de donner ce taux en fonction du nombre de diplômés s'étant positionnés sur le marché de l'emploi – d'autres n'ayant pas répondu à l'enquête et d'autres étant en poursuites d'études, pour des enquêtes à 6, 18 et 30 mois. Ceci est le seul moyen d'avoir un indicateur représentant la réelle attractivité des diplômés, et la réelle efficacité de la formation vis-à-vis de l'emploi, en particulier, à court terme (6 mois). Ainsi les chiffres donnés dans le dossier montrent une progression de l'insertion à 6 mois : 55% pour les diplômés 2007, 67% pour les diplômés 2008 et 79% pour les diplômés 2009.

Même si un effet évident et généralisé de la crise s'est fait sentir sur les taux d'emploi, cette tendance est conservée avec les premiers résultats d'insertion des diplômés 2010, interrogés en avril 2011, qui montrent que 87% des diplômés 2010 sont en emploi (hors poursuite d'études bien sûr) 6 mois après leur sortie de la formation, (pour 37 diplômés et 67% de

réponse à l'enquête). Ces outils, d'enquêtes d'insertion, systématiquement, menées depuis de nombreuses années, associés aux échanges permanents avec le patronat et les entreprises, constituent une « brique » à l'analyse poussée de l'emploi du secteur qui est suggérée dans le rapport d'évaluation et qui sera poursuivie et accentuée.

En conclusion, il est clair que les responsables et le conseil de perfectionnement industriel de cette formation resteront vigilants sur l'évolution de la qualité du recrutement, et celle du devenir des diplômés (poursuite d'études et emploi) avec comme souci constant l'amélioration continue de ce dispositif de service public.



Mention portée par l'Université de Provence au nom d'Aix-Marseille Université

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Licence Pro Systèmes Informatiques et Logiciels

Spécialité : Nouvelles Technologies de l'Informatique

Le rapport AERES met en valeur les points forts de la Licence Pro « Systèmes Informatiques et Logiciels » spécialité « Nouvelles Technologies de l'Informatique ». Il appelle toutefois un certain nombre de précisions en liaison avec les points faibles relevés par l'AERES.

Conformément aux recommandations du Comité d'évaluation, nous avons établi une synthèse des effectifs sous la forme de 3 tableaux distinguant les étudiants inscrits à Marseille et les étudiants inscrits au Maroc. Nous avons ensuite détaillé le fonctionnement de la formation délivrée au Maroc. Concernant les intervenants professionnels à Marseille, nous avons explicité les rôles annexes qu'ils jouent en dehors de leurs heures d'enseignement. Nous présentons ensuite quelques pistes d'intégration de la licence au projet de l'Université. Pour conclure, nous avons souhaité rappeler l'historicité de la licence professionnelle, au regard d'un contexte de recrutement régional important.

I. Synthèse des effectifs Université de Provence / Maroc - EFET

Nous récapitulons ici les effectifs, l'origine des étudiants et la répartition des effectifs entre l'Université de Provence, d'un côté et le Maroc de l'autre. Le début du partenariat de notre licence professionnelle avec le Maroc (EFET) a débuté en septembre 2007.

	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
Lieu de la formation	Marseille		Marseille	Maroc	Marseille	Maroc	Marseille	Maroc
Inscrits pédagogiques	39		40	56	42	82	37	114
Taux de réussite en %	77%		68%	89%	69%	94%	78%	89%

ORIGINE DES ETUDIANTS (dernier diplôme obtenu)	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
Lieu de la formation	Marseille		Marseille	Maroc	Maroc	Marseille	Marseille	Maroc
DUT	7		9	2	7	3	5	8
BTS - BTSA	19		21	38	26	67	27	95
L2	3		3	1	3	3	2	1
DAEU, L3, M1	10		7	15	6	9	3	10

REPARTITION DES EFFECTIFS	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
Lieu de la formation	Marseille	Marseille	Maroc	Marseill e	Maroc	Marseille	Maroc	
Inscrits en formation initiale	24		27	0	23	0	24	0
Inscrits en apprentissage	0		0	0	0	0	0	0
Inscrits en contrat de professionnalisation	0		0	0	0	0	4	0
Inscrits en formation continue	8		9	56	15	82	11	114
Inscrits ayant bénéficié d'une VAP	5		5	8	4	6	5	9
Inscrits ayant bénéficié d'une VAE	0		1	0	1	0	2	0

➤ Concernant les effectifs à Marseille, on peut noter une constante dans la répartition entre les étudiants de formation initiale (2/3) et les stagiaires de formation continue (1/3).

Les étudiants de formation initiale sont majoritairement issus de BTS/DUT informatique.

La moyenne du taux de réussite à l'Université de Provence sur les quatre dernières années est de 73%. Les abandons en début d'année et les inscriptions purement administratives (pas de présence aux cours) expliquent ce « faible » pourcentage.

➤ Concernant la délocalisation au Maroc, les étudiants sont tous inscrits en formation continue à l'Université de Provence. Une grande partie des étudiants inscrits est titulaire d'un niveau technicien spécialisé (équivalent du BTS en France). D'autres étudiants disposent d'un DAEU ou du bac et justifient de 3 années d'expérience en entreprise (secteur informatique). Ces derniers bénéficient d'une VAP pour s'inscrire en licence professionnelle.

➤ Concernant les taux de réussite, sur les trois dernières années, nous obtenons une moyenne de 90%. Ceci s'explique en grande partie par un taux d'abandon quasiment nul en cours d'année et une mise en place dans chaque centre de séances de rattrapages supplémentaires pour les étudiants en difficulté.

II. Délocalisation de la licence professionnelle au Maroc

1/ Contenu de la formation

Le contenu de la formation est strictement identique au contenu de la formation à Marseille. Le volume horaire global de la formation est de 450 heures (hors projet tutoré et stage). Le projet tutoré occupe un volume horaire de 150 heures ; le stage est obligatoire et doit durer au minimum 12 semaines en entreprise.

2/ Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle sont identiques à celles pratiquées à Marseille, à savoir :

- Les modules IP1, IP2, IP3, IP4, IP5 (anglais), IP6 et IP7 comportent un examen final, une note de contrôle continu et une note de projet.
- Les modules IP4, IP5 (communication) et IP8 s'effectuent en contrôle continu exclusivement.
- La note de projet tutoré est divisée en trois parties : une note pour le rapport, une autre pour la présentation orale et une dernière pour le travail réalisé.
- La note de stage se décompose de la même manière : une note de rapport, une note de présentation orale et une note de travail (donnée par le tuteur en entreprise).

Chaque module dont la note est supérieure ou égale à 10 est définitivement acquis par l'étudiant.

Le premier semestre est validé si la moyenne des notes des modules IP1, IP2, IP3, IP4 et IP5 est supérieure ou égale à 10.

Le second semestre est validé si la moyenne des notes des modules IP6, IP7, IP8, IP9 et IP10 est supérieure ou égale à 10 avec la contrainte forte d'obtenir la moyenne entre les deux modules professionnalisant de la formation (le projet tutoré et le stage). Cette note est en partie donnée par le responsable de la formation à Marseille (2/3 de la note – cf. les modalités d'organisation).

L'année est validée si les deux semestres sont validés sinon la compensation annuelle s'applique avec la contrainte d'avoir la moyenne entre les modules IP9 et IP10.

Si l'étudiant ne valide pas son année, une session de rattrapage est organisée : seuls les modules comportant un examen final sont rattrapables. Les modules dont l'évaluation s'effectue en contrôle continu ne le sont pas.

3/ Modalités d'organisation

Début octobre, le représentant de la formation se déplace dans les différents centres afin de faire la présentation de la formation aux futurs étudiants. Lors de ce déplacement, il organise une réunion avec l'équipe pédagogique de chacun des centres afin de rappeler le contenu de la formation et les modalités de contrôle des connaissances.

Une liste des différents intervenants marocains est ensuite envoyée au responsable de la licence professionnelle de Marseille afin de valider l'équipe pédagogique. Ce dernier vérifie que le quota d'intervenants extérieurs est respecté.

Les cours dans les différents centres marocains débutent début novembre et le nombre minimum d'étudiants est de 10.

6 centres sont actuellement ouverts au Maroc : Fès, Meknès, Casablanca (2 centres), Agadir, Marrakech.

Mi-février, 3 propositions de sujet pour chacun des modules sont soumises au responsable de la formation à Marseille, qui en sélectionne une pour l'examen final. Les examens du premier semestre sont fixés à la première semaine du mois de mars.

Le second semestre débute mi-mars. Les propositions d'examens sont soumises à Marseille à la mi-juin et les examens se déroulent la dernière semaine de juin.

Fin juillet, le responsable de la formation à Marseille se déplace pour les soutenances de projets tutorés et attribue la note de soutenance orale et la note de travail conjointement avec le tuteur du projet tutoré.

Mi-octobre, le responsable de la formation à Marseille se déplace dans les différents centres afin d'évaluer les stages. Il attribue la note d'oral et la note du travail effectué lors du stage conjointement avec le tuteur de stage s'il est présent ou après analyse de la feuille d'évaluation (qui est à remettre par l'étudiant avant sa soutenance).

10% des enseignements sont réalisés au Maroc par des intervenants de l'université de Provence.

4/ L'insertion professionnelle et poursuite d'études

Nous souhaitons mettre en exergue les bons taux d'insertion professionnelle de la formation, à Marseille comme au Maroc, et rappelons ci-dessous le taux d'insertion de nos diplômés fourni par nos enquêtes, réalisées un an après la fin de la formation.

Pour Marseille :

Promotion 2006-2007 : **78%**

Promotion 2007-2008 : **84%**

Promotion 2008-2009 : **82%**

Pour les sites au Maroc :

Promotion 2007-2008 : **78%**

Promotion 2008-2009 : **86%**

La poursuite d'études des étudiants marocains reste faible : 8 étudiants pour l'année 2008 et 7 pour l'année 2009. D'une part, cette délocalisation répond à un besoin des entreprises marocaines de recruter une main d'œuvre qualifiée dans les nouvelles technologies informatiques. D'autre part, lors de la présentation de la licence aux futurs étudiants, il est rappelé que la finalité des licences professionnelles n'est pas la poursuite d'études mais l'insertion professionnelle et qu'aucune lettre de recommandation ne sera fournie aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études.

III. Implications des intervenants professionnels dans la licence professionnelle à Marseille

Nos intervenants extérieurs ne sont pas seulement impliqués dans la formation pour la dispensation de cours. Nous disposons en effet pour cette licence d'un demi-poste de PAST occupé par un professionnel. Il s'occupe aussi bien de cours que de tâches administratives telles que :

- l'étude des dossiers de candidatures (y compris les dossiers Campus France),
- la participation aux entretiens pour les stagiaires de formation continue,
- la gestion des alternants (relation avec les entreprises d'accueil),
- la participation à la prérentrée,
- la récupération des contraintes des intervenants extérieurs afin d'élaborer l'emploi du temps des deux semestres,
- la participation aux soutenances des projets tutorés,
- la participation aux soutenances de stages,
- la participation aux délibérations finales.

Les autres intervenants participent aux soutenances de projets tutorés, en fonction de leurs disponibilités.

Par ailleurs, pour la mise en place du partenariat avec le Maroc en 2007, un intervenant extérieur a été chargé de recueillir des informations sur les éventuels problèmes de mise en route.

Sur le point de la concentration de nos intervenants sur quelques modules de la formation, il nous est actuellement difficile de trouver des intervenants acceptant de dispenser des cours au tarif universitaire. Tous nos professionnels travaillent en tant qu'indépendant. La seule piste possible que nous allons essayer d'explorer serait d'intéresser les directeurs de sociétés informatiques à venir donner des cours dans notre formation.

IV. Intégration au projet de l'université

Nous souhaitons proposer une préfiguration professionnalisante cohérente qui permette à des étudiants intéressés par une insertion professionnelle rapide au niveau BAC+3 de pouvoir accéder à la licence professionnelle grâce à une progression adaptée ; mais aussi laisser la possibilité aux étudiants de rejoindre le parcours généraliste sans difficulté.

De plus, nous souhaitons également que des étudiants en difficultés en L3 généraliste puissent se réorienter facilement en licence professionnelle en proposant quelques aménagements.

Depuis l'année 2007-2008, nous avons mis en place un conseil de perfectionnement comprenant un chef d'entreprise, le responsable ingénierie informatique du CNFPT PACA et un représentant de la branche professionnelle SYNTEC membre du réseau MEDINSOFT (réseau d'éditeurs de logiciels du bassin méditerranéen) pour garantir et pérenniser l'adéquation de la licence professionnelle avec les besoins des entreprises. Dans les prochaines années, nous envisageons de mettre en place un comité de pilotage commun aux formations professionnalisantes de l'UFR.

V. La licence professionnelle dans le contexte local : 27 années d'expérience

Nous souhaitons souligner que le programme de cette licence professionnelle a été conçu pour répondre aux besoins des entreprises, mais aussi pour éviter d'être dépendant des effets de mode. Les aspects dominants en bases de données et de développement objet sont là pour répondre à cette problématique. Ces deux aspects donnent des bases très solides pour des diplômés en informatique à un niveau BAC+3. Les aspects Internet de la formation permettent de répondre à un besoin plus actuel.

La solidité du programme de cette licence professionnelle se base **sur près de 27 années d'expérience**. En effet, la licence est issue d'un DU *Génie Informatique* mention *Informatique, Systèmes et Technologies*, qui existait depuis l'année 1983/1984. Pendant ces 27 années, la formation a su évoluer avec le temps et a réussi à proposer un contenu de qualité, répondant aux besoins des entreprises tout en donnant une formation de base solide aux étudiants. La qualité de l'insertion professionnelle actuelle en est une preuve.

Nous tenons également à préciser que la licence professionnelle SIL-NTI est une des rares licences professionnelles proposées par les Universités de Marseille à être orientée vers des domaines fondamentaux de l'informatique (les bases de données, la programmation objet et les applications client/serveur) ; alors que les autres formations sont plutôt orientées vers le multimédia, la communication, l'internet ou le réseau. Le contenu fortement orienté « informatique » en fait une formation bien adaptée à certaines PME ou SSII recherchant des professionnels de niveau BAC+3 pointus en informatique.